

Rapport annuel



Édito

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport annuel 2010 du Smictom du Nord de l'Arrondissement de Redon qui fait le point sur l'activité du service public de gestion des déchets. Comme vous pourrez le constater, de nombreuses actions ont été menées tant en direction de la réduction des déchets que de leur gestion, en cherchant à mieux valoriser les déchets qui peuvent l'être.

L'année 2010 a été marquée par la publication des conclusions de l'étude d'optimisation qui donne aux élus des éléments fiables et objectifs pour faire évoluer le service vers de meilleures performances en lien avec plusieurs perspectives fixées par les lois Grenelle 1 et 2.

L'information des élus et plus largement du public, est une volonté forte du Smictom qui présente ainsi, en toute transparence, ses résultats, ses réflexions et ses projets. Des liens étroits existent maintenant depuis 3 ans avec plusieurs associations du territoire qui participent activement au débat sur la gestion des déchets de notre territoire, notamment à travers le Programme local de prévention des déchets.

En outre, notre collectivité a été distinguée en toute fin d'année 2010 à travers deux labels décernés au niveau national par l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et Eco-Emballages. Les critères d'évaluation (que vous pourrez découvrir dans ce document) sont variés et relèvent à la fois de la qualité de service, de la prise en compte de l'environnement, de la dimension sociale et de la maîtrise des coûts du service. Les labels QualiTri et QualiPlus sont attribués pour 3 ans puis seront remis en jeu. Il nous appartiendra alors de maintenir et d'améliorer cette qualité de service.

Bonne lecture.
Rémy Coudrais, Président du Smictom

Sommaire

La réglementation	4
Les faits marquants de l'année	6
Indicateurs techniques	9
<i>Identité de la collectivité, territoire et population desservie</i>	9
<i>Étude d'optimisation de la gestion des déchets</i>	12
<i>La collecte et le traitement des déchets</i>	14
<i>Les déchèteries</i>	20
<i>La communication</i>	30
<i>La prévention des déchets</i>	34
Indicateurs financiers	38
<i>Modalités d'exploitation</i>	38
<i>Montant annuel des dépenses</i>	39
Indicateurs qualitatifs	46
<i>Activité du service de facturation</i>	46
<i>Qualité de la prestation de collecte</i>	47
<i>L'obtention des labels QualiTri et QualiPlus</i>	48
Glossaire	50

La réglementation

La loi Barnier relative au renforcement de la protection de l'environnement met l'accent sur la transparence et l'information des usagers.

Dans cet objectif, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets doit être présenté par le Président du Smictom à son assemblée délibérante.

La diffusion la plus large possible du rapport annuel doit être recherchée, auprès des élus, des usagers et des responsables d'associations.

Réglementairement, le rapport est adressé à chaque Communauté de communes adhérente qui doit le présenter à son conseil communautaire.

Pour une plus large diffusion, le présent rapport sera également adressé à chaque maire des communes adhérentes aux Communautés de communes.

Pour les communes de 3500 habitants et plus et les EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale), dont au moins une commune adhérente dépasse cette population, le rapport est mis à disposition du public en mairie.

Le public est avisé par affichage en mairie et lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois.

Un exemplaire du rapport annuel est adressé pour information au préfet du département.

CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (Partie Législative)

Article L5211-38

(Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 art. 40 Journal Officiel du 13 juillet 1999)

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.



**MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

NOR: ATEP0080001D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, du ministre de l'intérieur et de la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1411-13, L. 2313-1, L. 2224-5 et L. 5211-39 ;

Vu l'avis du comité des finances locales en date du 9 novembre 1999,

Décète :

Art. 1^{er}. - Le maire présente au conseil municipal, ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets. Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, lors de l'examen du compte administratif de la commune ou de l'établissement public.

Les dispositions du présent décret s'appliquent quel que soit le mode d'exploitation du service public d'élimination des déchets.

Les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public sont définis en annexe du présent décret.

Art. 2. - Lorsque la compétence en matière d'élimination des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un établissement public de coopération intercommunale, le contenu du rapport sur la qualité et le prix du service est intégré dans le rapport prévu à l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales. Le contenu du rapport annuel à intégrer dans le rapport prévu à l'article L. 5211-39 concerne uniquement la partie des indicateurs techniques et financiers devant y figurer obligatoirement.

Lorsque l'établissement public de coopération intercommunale n'entre pas dans le champ d'application de cet article, le rapport sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets est transmis aux maires des communes membres, qui en font rapport à leurs conseils municipaux, avant le 30 septembre.

Le contenu du rapport sur le service d'élimination des déchets est tenu à la disposition du public au siège de l'éta-

blissement public de coopération intercommunale et, dès sa transmission, dans les mairies des communes membres.

Art. 3. - En cas de délégation de service public, le rapport défini à l'article 1^{er} mentionne la nature exacte des services délégués, les recettes perçues auprès des usagers et, le cas échéant, les sommes reversées à la collectivité délégante, en contrepartie de la mise à disposition des équipements nécessaires.

Art. 4. - Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le rapport défini à l'article 1^{er} est porté à la connaissance du public dans les conditions prévues par les deux premiers alinéas de l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales. Un exemplaire du rapport annuel est adressé aux préfets du ou des départements concernés par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale, pour information.

Art. 5. - Le premier rapport annuel rédigé en application du présent décret portera sur l'exercice 1999 et sur les seuls indicateurs définis en annexe.

Pour les exercices suivants, le rapport portera sur l'ensemble des informations correspondant aux indicateurs techniques et financiers définis en annexe.

Art. 6. - Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le ministre de l'intérieur, la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement et la secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 mai 2000.

LIONEL JOSPIN

Par le Premier ministre :

*La ministre de l'aménagement du territoire
et de l'environnement,*
DOMINIQUE VOYNET

*Le ministre de l'économie,
des finances et de l'industrie,*
LAURENT FABIUS

Le ministre de l'intérieur,
JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT

La secrétaire d'Etat au budget,
FLORENCE PARLY

Les faits marquants de l'année 2010



Mars

► Remise des diplômes aux premiers «Guides-Composteurs» du Smictom

Après avoir suivi une formation théorique et pratique, les bénévoles de ce premier groupe ont pour mission de conseiller les habitants de Saint-Just et des communes environnantes et de les aider à acquérir les bons gestes du compostage domestique (voir p. 34).

► La Chambre régionale des comptes dresse un bilan positif de la gestion du Smictom

La Chambre régionale des comptes (CRC) a procédé à l'examen des comptes et de la gestion du Smictom depuis 2005. Elle met en évidence la stratégie du Smictom centrée «à la fois sur la réduction des déchets et le recyclage» avec la mise en oeuvre «d'actions innovantes» (voir les indicateurs financiers à partir de la page 38).



Mars



Juin

► Lancement de l'opération «Entreprises témoins»

Dans le cadre du programme local de prévention des déchets, 23 entreprises du territoire ont répondu à l'appel du Smictom et de ses partenaires pour participer à l'opération «Entreprises témoins».

Le but de cette opération pionnière en France est d'aider les entreprises à réduire la quantité et la dangerosité de leurs déchets mais aussi de mieux gérer ceux qu'elles produisent (voir p. 36).

► Signature d'une convention avec la Chambre d'agriculture

Une convention a été signée le 11 juin 2010 entre la Chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine et le Smictom pour une durée de 5 ans. Son objectif principal est d'accompagner les agriculteurs vers les bonnes pratiques de gestion des déchets agricoles et de les informer sur les filières d'élimination et de valorisation les plus appropriées (voir p. 22).



Juin



Septembre

► **Visite de la plateforme de compostage de Saint-Denis-de-Pile (33)**

Le Smictom réfléchit depuis plusieurs mois à l'implantation d'une plateforme de compostage sur son centre de transfert de Guignen, afin de traiter localement les déchets organiques qui feraient l'objet d'une nouvelle collecte.

La visite d'une installation similaire au projet envisagé s'est déroulée en Aquitaine le 28 septembre afin d'étoffer cette réflexion. Elle réunissait le Maire et des élus de la commune de Guignen, des élus du Smictom et des riverains du site (voir p. 12).

► **Collecte de bidons lessiviels agricoles**

Pour faire suite à la signature de la convention entre le Smictom et la Chambre d'agriculture, 5 déchèteries ont été ouvertes exceptionnellement pour permettre aux agriculteurs de déposer leurs bidons de produits lessiviels usagés dans le respect de l'environnement.

64 agriculteurs ont participé à l'opération. Au total, 1,40 tonnes de bidons plastiques ont été collectées et recyclées (voir p. 22).



Octobre



Novembre

► **Animations pendant la semaine européenne de la réduction des déchets**

Bars à eaux, régime spécial poubelle et conférences sur le compostage et le paillage, environ 1250 personnes ont pu être sensibilisées à la réduction des déchets par les animations proposées par le Smictom (voir p. 37).

► **Obtention des labels QualiTri et Qualiplus**

Le Smictom a été labellisé par l'ADEME et Eco-Emballages pour son service de collecte des déchets ménagers «exemplaire». Les labels QualiTri et QualiPlus témoignent d'une véritable mobilisation pour optimiser son service de collecte, tant en termes d'efficacité que de qualité (voir p. 48).



Décembre



Indicateurs techniques

Identité de la collectivité, territoire et population desservie

> Fiche d'identité

Nom :	Smictom du Nord de l'Arrondissement de Redon
Adresse :	Maison Intercommunale, ZA de la Lande Rose, 12 rue Blaise Pascal BP 88051, 35580 Guichen
Téléphone :	02 99 57 04 03 / 02 50
Fax :	02 99 57 37 10
E-mail :	accueil@smictom-nar.fr
Site internet :	www.smictom-nar.fr
Statut juridique :	Syndicat Mixte
Arrêté préfectoral :	9 juin 1977
Compétences :	Collecte et Traitement des Déchets Ménagers
N° de SIRET :	25350086200029
Date de création :	9 juin 1977
Président :	Rémy Coudrais (depuis 2008), Adjoint au Maire de La Chapelle-Bouëxic, Délégué de la Communauté de communes du Pays de Maure-de-Bretagne
Équipements sous maîtrise d'ouvrage :	Centre d'enfouissement technique des déchets (CETD) en post exploitation, centre de transfert, 7 déchèteries (voir p. 15)
Relations avec d'autres EPCI :	5 Communautés de Communes adhérentes (voir carte)

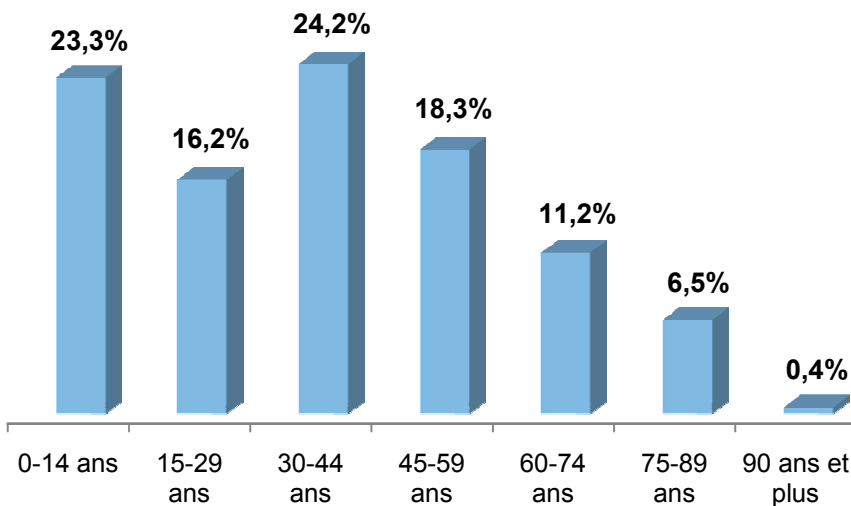
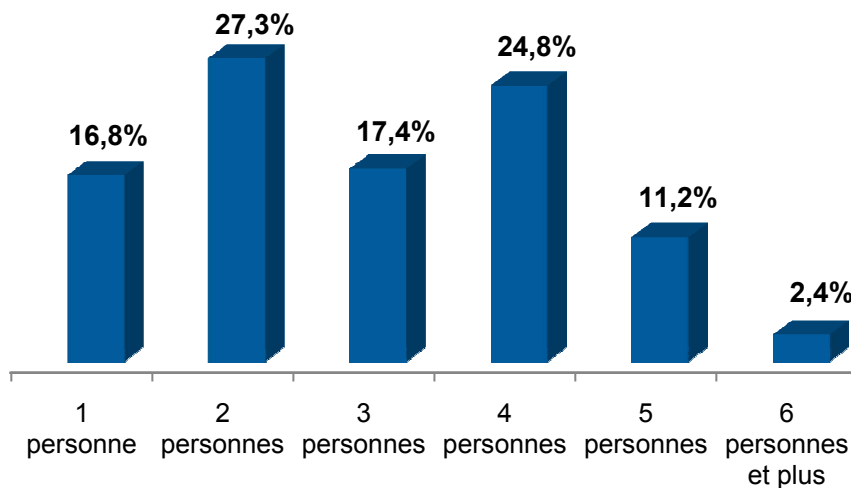


> Territoire

Nombre de communes :	47
Milieu à dominante rurale	
Superficie :	1160 km ²
Densité de population :	69 hab / km ²
Nombre d'habitants permanents :	79964 (recensement 2010)
Population annuelle moyenne	Idem (pas de variations estivales)
Accroissement de la population :	+ 20,12% entre 1999 et 2010
Pourcentage de résidences principales*	91,68%
Pourcentage de résidences secondaires*	8,32%
Pourcentage d'habitat individuel* :	93,23%
Pourcentage d'habitat collectif* :	6,77%

* données Insee 2006

> Caractéristiques de la population





> Élus et mode de fonctionnement du Smictom

Le Smictom du Nord de l'Arrondissement de Redon est présidé par Rémy Coudrais, élu de La Chapelle-Bouëxic. Les décisions sont prises par un comité syndical, réunissant 75 délégués des 47 communes qui composent le Smictom. Le comité syndical comporte également 75 délégués suppléants.

15 agents territoriaux travaillent au Smictom.

Les commissions thématiques

5 commissions thématiques sont ouvertes aux délégués titulaires et aux délégués suppléants :

► Financement par la redevance

Règlement de la redevance, maintien des abattements actuels, cas particulier des logements vides temporairement, définition des logements vacants, mises à jour des fichiers par les 47 communes, évolution du logiciel de facturation, projet de redevance incitative d'engagement (collecte bimensuelle choisie, engagements sur des gestes de prévention).

Élue référente : Christine Gardan

► Communication et suivi des filières de valorisation du verre, des autres emballages et des journaux/revues/magazines

Smictom info, notes dans les bulletins municipaux, mallettes d'accueil des nouveaux habitants, communication au porte-à-porte, site internet, suivi du contrat Eco-emballages (sacs jaunes), suivi des filières verres et journaux/revues/magazines.

Élue référente : Christiane Delfau

► Déchets ménagers résiduels

Règlement de collecte, suivi de la prestation de collecte, évolution du parc des bacs, suivi du site de Guignen, avenir du traitement, valorisation des biodéchets.

Élu référent : Bernard Gefflot

► Déchets des déchèteries et déchets des professionnels

Suivi du fonctionnement des déchèteries, filières cartons, bois, ferrailles, déchets verts, encombrants, DEEE, réemploi, déchets dangereux des ménages, gravats, opérations de collecte ponctuelle des déchets de peintures des professionnels, redevance des professionnels, forfait 40 €, chantiers propres, accès en déchèteries, conventions avec les chambres consulaires.

Élu référent : Pierre Jourdan

► Prévention des déchets

Programme local de prévention des déchets, opération « Foyers témoins », compostage domestique, déchets verts des services techniques, autocollant Stop-pub, achats éco-responsables.

Élu référent : Rémy Coudrais

Étude d'optimisation de la gestion des déchets

En octobre 2009, le Smictom a lancé une étude d'optimisation portant sur l'ensemble de la gestion des déchets ménagers. Cette étude comprenant un état des lieux et un examen des pistes d'optimisation est financée dans le cadre du programme Eco-Emballages à hauteur de 1 € par habitant. Le dispositif vise à rechercher les sources d'amélioration du fonctionnement du service, dans sa globalité, en considérant les coûts, l'organisation et les performances de collecte.

Le Smictom a intégré deux volets supplémentaires à l'étude : un portant sur la faisabilité de la redevance incitative et un sur la valorisation des biodéchets. Ces deux dernières tranches ont été financées par le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine et par l'Ademe.

Les conclusions de l'étude ont été présentées au Comité syndical en juin 2010. Parmi les pistes d'amélioration proposées, on trouve :

- Passage en régie de la maintenance des bacs de collecte des ordures ménagères résiduelles
- Densification du réseau des points-recyclage pour la collecte du verre et des journaux/revues/magazines
- Réduction de la fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages
- Collecte sélective des biodéchets puis compostage avec les déchets verts des déchèteries
- Redevance incitative à la levée, au moyen de puces ou sur la base de fréquences de collecte choisies
- Réflexion sur conteneurisation de la collecte des emballages.

Le passage en régie de la maintenance des bacs est effectif depuis le 1^{er} janvier 2011. Les autres points sont en cours d'approfondissement et font l'objet de deux scénarios qui se distinguent selon la nature de la redevance retenue.

Projets à l'étude au Smictom

Redevance incitative

2 options étudiées dont une avec la mise en place de bacs à puce pour une **facturation à la levée**.

La redevance payée annuellement serait ainsi **proportionnelle** au nombre de fois où le bac à ordures ménagères est collecté, **favorisant ainsi le recyclage et la réduction des déchets**.

Dans les 2 cas, une **collecte séparée des biodéchets** serait proposée aux habitants pour collecter les déchets de cuisine, **en complément du compostage domestique**, toutes les semaines.

Plateforme de compostage

Les biodéchets ainsi collectés séparément pourraient alors être valorisés par compostage en mélange avec les déchets verts apportés en déchèteries, sur une partie du site du Biffoué appartenant au Smictom (zone verte sur la carte ci-contre) :

- Objectif de production de **compost** de qualité « **haut de gamme certifié utilisable en agriculture biologique** »
- **Proximité du lieu de traitement et réduction des déchets incinérés** à Rennes
- **Création de 2,5 postes** équivalent temps plein
- **Avant projet détaillé** finalisé courant 2011.





Actuel centre de transfert des déchets du Smictom et localisation des futurs projets sur Guignen



Centre de transfert des déchets en activité :

- 18 000 Tonnes d'OMR transférées par an
- 3 500 Tonnes de verre par an
- 1 300 Tonnes d'emballages par an
- Décharge réhabilitée régie par un arrêté préfectoral du 20 décembre 2002.

Champ solaire

Sur une autre partie du terrain appartenant au Smictom, il existe 5 hectares où toute activité, notamment agricole, est interdite pendant au moins 25 ans car des déchets y sont enfouis (zone jaune sur la carte) :

- Parcelle exposée plein sud
- Contraintes liées aux **spécificités du site** prises en compte (tassement du sol...)
- Implantation d'un **champ solaire** d'une puissance crête d'environ 3 MW
- Demande de **permis de construire déposé** par l'exploitant, la société Armorgreen (La Mézière) en février 2011.



Ces orientations ainsi que le projet de champ solaire ont été présentés au Conseil Municipal de Guignen, aux riverains du site, aux agents de collecte ainsi qu'aux associations partenaires du Smictom, aux conseils de développement des deux Pays, aux conseils communautaires des 5 Communautés de communes adhérentes auxquels pouvaient se joindre les maires et dans le Smictom Info. Une visite sur site a été proposée aux riverains des 50 maisons situées autour de l'actuel centre de transfert et une visite de plateforme semblable a été organisée au SMICVAL du Libournais Haute-Gironde près de Libourne.

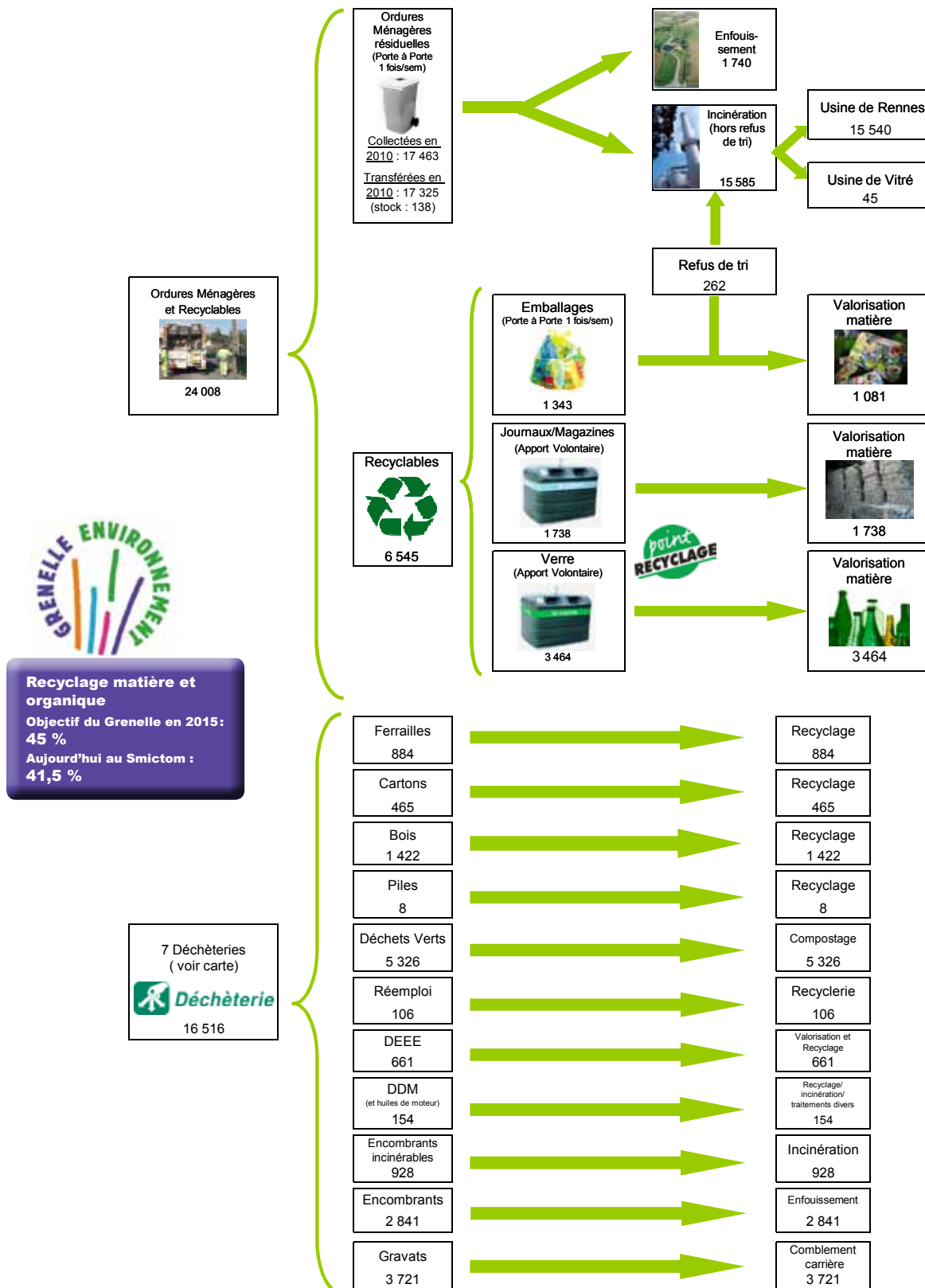
La grande majorité des avis recueillis autour de ces projets est largement favorable à leur mise en œuvre. La concertation ainsi engagée a pu permettre des améliorations importantes comme par exemple le choix de privilégier le broyage des déchets verts directement sur les déchèteries, le renforcement de la promotion du compostage domestique ou encore la création d'un partenariat pour des animations scolaires en lien avec la Communauté de communes du canton de Guichen.



Réunion et visite de concertation autour des projets

La collecte et le traitement des déchets

> Dispositifs de collecte - Chiffres exprimés en tonnes

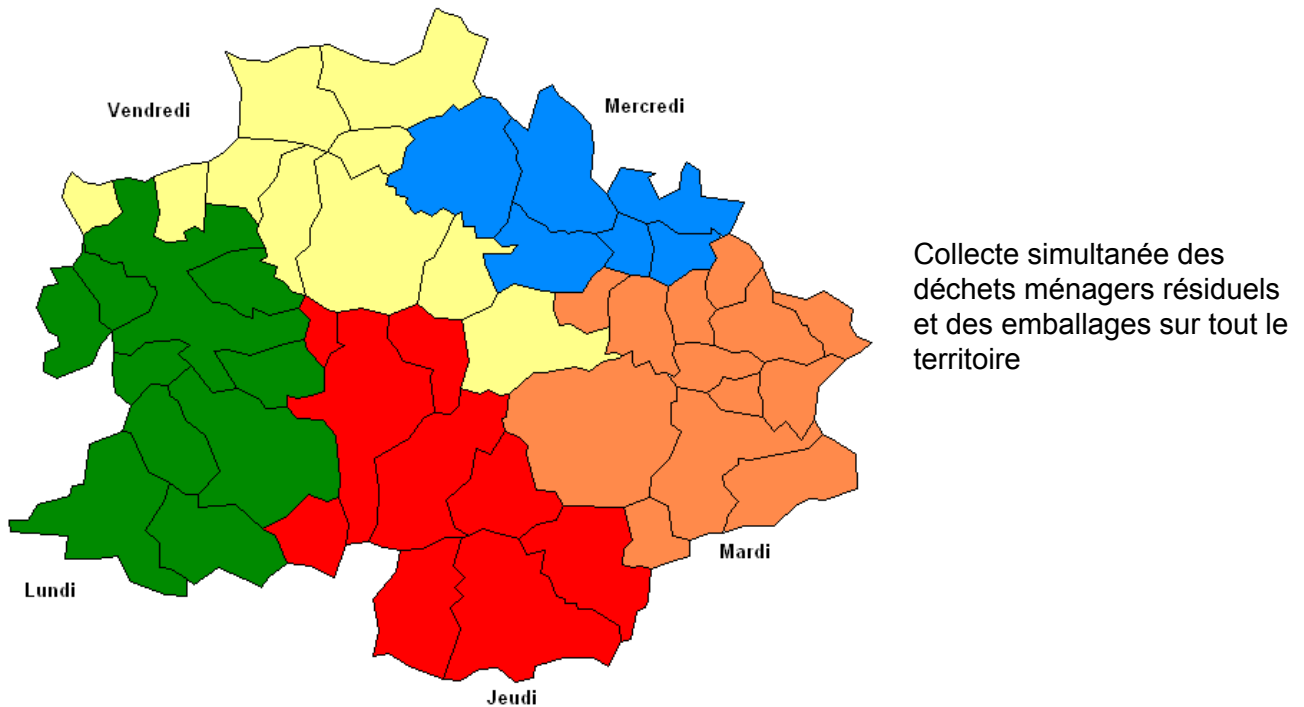


Recyclage matière et organique
Objectif du Grenelle en 2015 : 45 %
Aujourd'hui au Smictom : 41,5 %

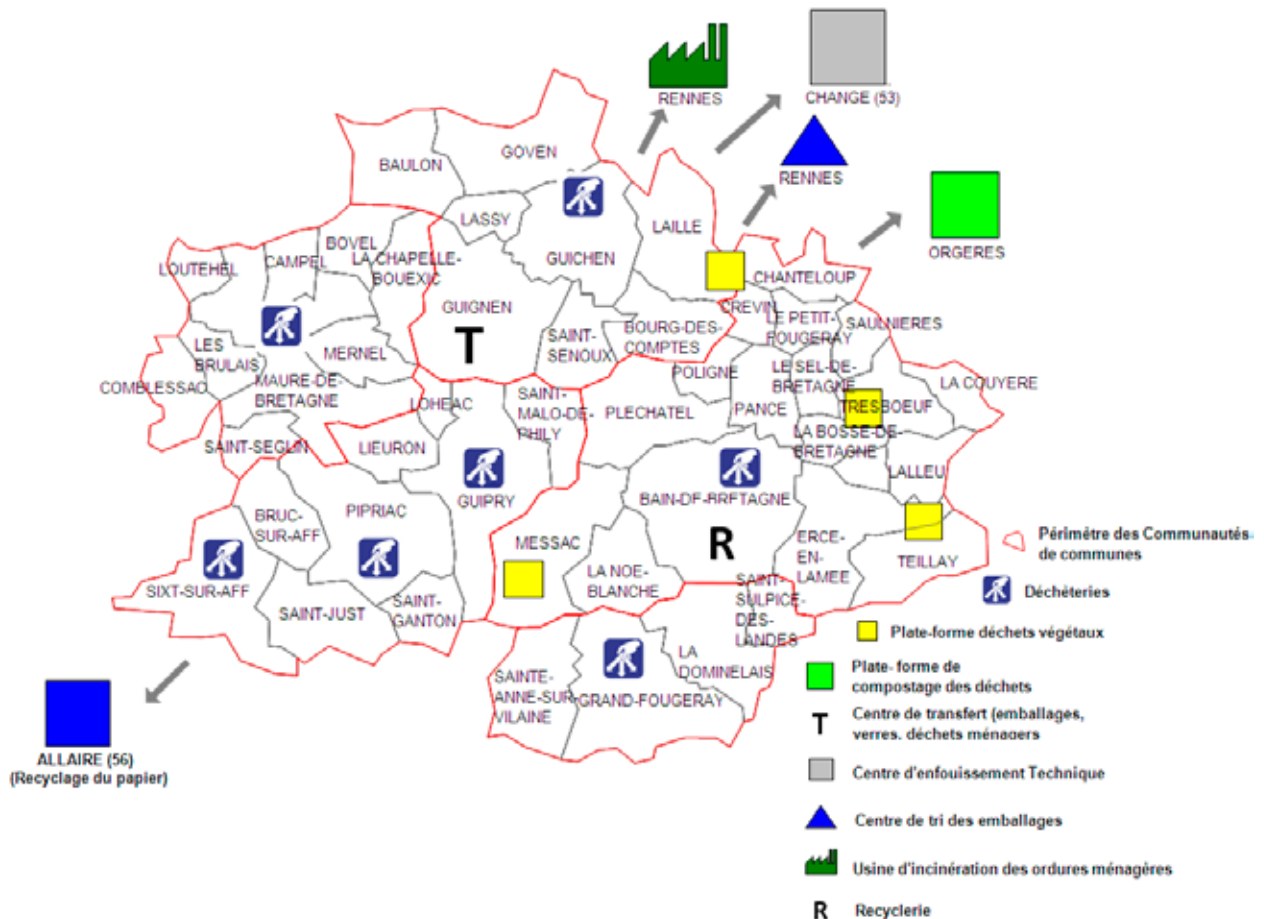
DDM : Déchets dangereux des ménages
DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques
DASRI : Déchets d'activité de soins à risques infectieux (piquants-coupants des particuliers uniquement)



> Organisation de la collecte en porte-à-porte



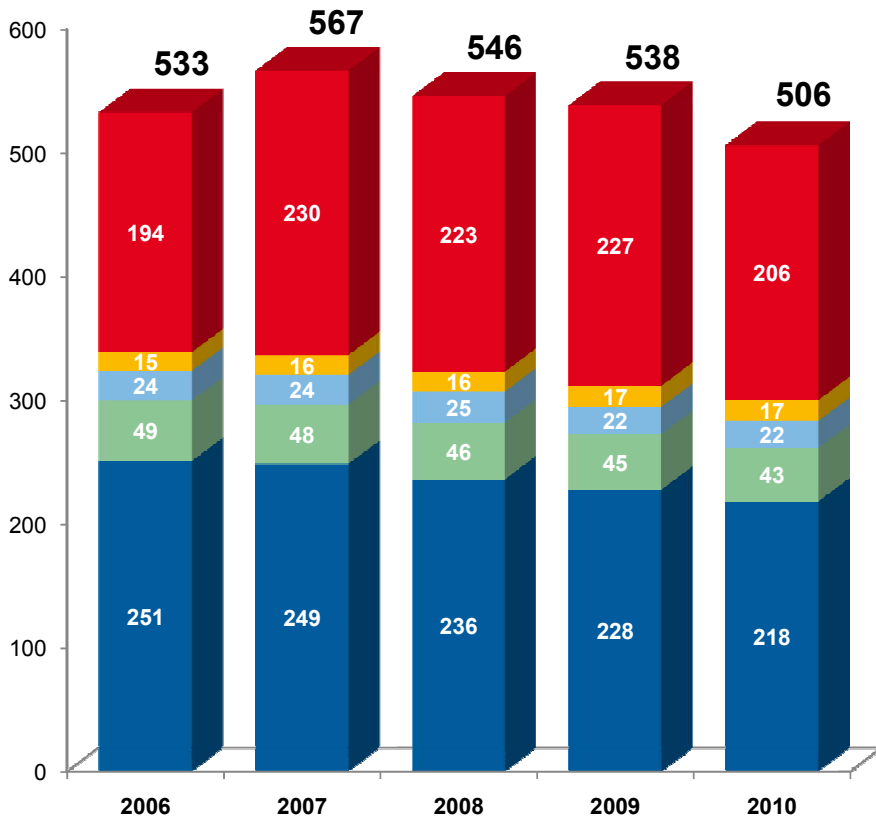
> Localisation des équipements de collecte et de traitement des déchets ménagers utilisés par le Smictom



> Production annuelle de déchets (tonnages collectés)

kg / habitant / an

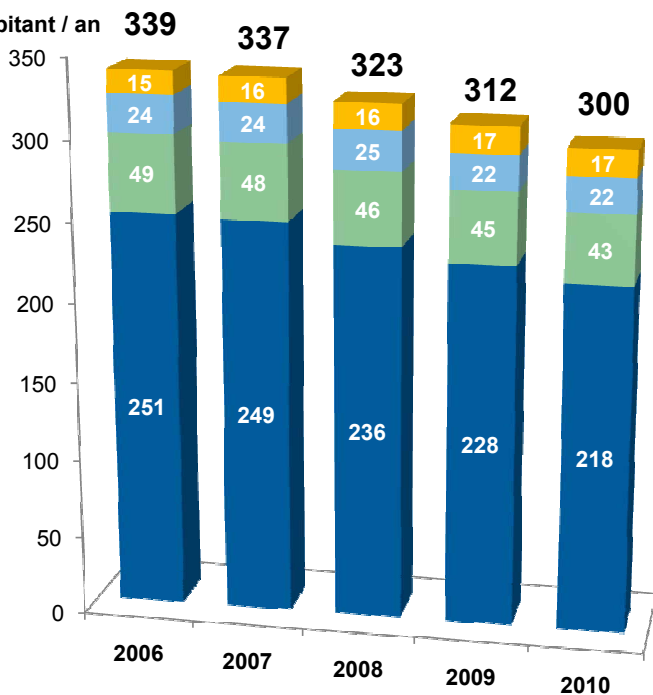
Production annuelle de déchets de 2006 à 2010



- Déchèteries
- Emballages
- Journaux/Magazines
- Verre
- Ordures Ménagères Résiduelles

kg / habitant / an

Production annuelle de déchets de 2006 à 2010 (hors déchèteries)



- Emballages
- Journaux/Magazines
- Verre
- Ordures Ménagères Résiduelles



	En tonnes					En kg par habitant ⁽¹⁾				
	2006	2007	2008	2009	2010	2006	2007	2008	2009	2010
Ordures Ménagères Résiduelles	17 992,42	18 335,42	17 993,31	17 783,79	17 462,60	251	248,69	236,05	227,72	218,38
Verre	3 513,58	3 556,35	3 511,47	3 527,50	3 464,20	49	48	46	45	43,32
Journaux/Magazines	1 707,90	1 793,92	1 917,46	1 734,24	1 738,44	24	24	25	22	21,74
Emballages	1 093,40	1 145,96	1 201,72	1 305,07	1 344,98	15	16	16	17	16,82
Total (Hors Déchèteries)	24 307,30	24 831,65	24 623,96	24 350,60	24 010,22	339	337	323	312	300
Evolution	2,37%	2,16%	-0,84%	-1,11%	-1,40%		-0,59%	-4,15%	-3,41%	-3,76%
Déchèteries	13881,7	16 973,84	16 968,57	17 699,14	16 514,51	194	230	223	227	207
Evolution	5,02%	22,27%	-0,03%	4,31%	-6,69%		18,56%	-3,04%	1,79%	-8,81%
Total général	38 189,00	41 805,49	41 592,53	42 049,74	40 524,73	533	567	546	538	507
Evolution	3,32%	9,47%	-0,51%	1,10%	-3,63%		6,38%	-3,70%	-1,47%	-5,76%
Nombre de redevances OM émises (émission principale)	32 577	33 513	34 135	34 675	35 404					
Habitants ⁽¹⁾	71 669	73 729	76 226	78 095	79 964					
Taux d'accroissement de la population		2,87%	3,39%	2,45%	2,39%					

⁽¹⁾ Les chiffres de population à partir de 2008 sont donnés par le recensement Insee publié au 1^{er} janvier de chaque année (population municipale). Avant la population était évaluée en multipliant le nombre de redevances émises par 2,2.

Attention ! Le tonnage collecté ne correspond pas forcément au tonnage livré au repreneur ou au lieu de traitement : il reste toujours un stock au 31 décembre, d'une année à l'autre.

Précision essentielle : si l'on ajoute les apports en déchèteries aux ordures ménagères et à la collecte sélective (emballages, verre et papier), la production annuelle par habitant passe de 538 à 506 kilos de 2009 à 2010. Soit une baisse de 5,76% qui ne reflète pas la réalité concernant les déchèteries. En effet, un décalage de transfert des déchets verts en fin d'année 2010 a entraîné un report d'une partie des tonnages de 2010 sur 2011 (d'environ 1000 tonnes en comparant les 4 premiers mois de chaque année). La baisse de la production de déchets par habitant se poursuit donc bien mais n'est pas aussi importante qu'annoncée par les chiffres présentés.

La production globale d'ordures ménagères résiduelles a de nouveau baissé en 2010. Les ordures ménagères résiduelles ont diminué de plus de 9 kilos par habitant et passent à 218 kilos par an. Cette tendance est observée depuis plusieurs années. En effet, la production annuelle par habitant d'ordures ménagères résiduelles a baissé de près de 80 kilos depuis 1997.

Tout comme en 2009, cette évolution est conforme aux objectifs envisagés dans le cadre du « Grenelle de l'Environnement » qui prévoient, depuis 2008, une baisse des ordures ménagères résiduelles de 5 kg/habitant/an pendant 5 ans.

Si l'on ajoute la collecte sélective aux ordures ménagères, la production d'un habitant du Smictom passe de 312 à 300 kilos, soit une diminution de 3,76% entre 2009 et 2010.



Prévention des déchets
Objectif du Programme local de
prévention en 2014 :
 - 7 %
Aujourd'hui au Smictom :
 - 3,8 % depuis 2008 (hors
 déchèteries)

> Collecte sélective des emballages

Tonnages collectés dans les sacs jaunes et dans les points d'apport volontaire

Collecte par matériau	2009		2010		Evolution 2009/2010	
	Tonnes (poids expédié ou en stock)	kg/an/habitant*	Tonnes (poids expédié)	kg/an/habitant*	Tonnage	kg/an/habitant
Verre	3 569,40	45,71	3464,60	43,33	-2,94%	-5,20%
Bouteilles et Flacons Plastiques	368,93	4,72	364,82	4,56	-1,11%	-3,43%
Cartonnettes	764,10	9,78	778,93	9,74	1,94%	-0,44%
Briques alimentaires	101,50	1,30	118,88	1,49	17,12%	14,39%
Acier	173,60	2,22	176,26	2,20	1,53%	-0,84%
Aluminium**	6,47	0,08	11,46	0,14	77,23%	73,09%
Journaux, magazines	1 734,24	22,21	1738,44	21,74	0,24%	-2,10%
Total	6 718,24	86,03	6653,39	83,20	-0,97%	-3,28%

* La population prise en compte pour 2009 est de 78 095 habitants (source INSEE au 31/12/2009). La population prise en compte pour 2010 est de 79 964 habitants (source INSEE au 31/12/2010)

** **Le tonnage d'aluminium** indiqué en 2009 (6,47 tonnes), correspond à un tonnage en stock au centre de tri de Rennes. En effet, aucune expédition n'a pu avoir lieu en 2009 pour l'aluminium. Tout le stock de 2009 a été expédié en 2010, ce qui explique l'augmentation de 77,23%. En 2010, ont été expédiés à la fois les tonnages de 2009 et de 2010.

Indice de refus des emballages triés

	2009	2010	Evolution 2009/2010
Indice de refus***	20,11%	19,53%	-2,88%

*** Sur les emballages collectés en sacs uniquement

Le taux de refus exprime le pourcentage d'emballages ou d'objets divers qui ne devraient pas se trouver dans les sacs jaunes collectés en porte-à-porte chez les habitants.

En 2010, ce taux de refus a diminué de près de 3%. Le tri s'est donc amélioré mais environ 20% du sac reste mal trié d'où l'importance de la campagne de communication effectuée depuis fin 2009 par les agents de terrain.

Il faut bien préciser qu'il n'y a pas de refus pour les journaux/magazines collectés en apport volontaire, au niveau des « Points-Recyclages ». De ce fait, si on comptabilise à la fois les refus de tri des emballages du centre de tri et les refus de tri des journaux/magazines envoyés aux Celluloses de la Loire, le taux de refus passe alors à 8,51%.

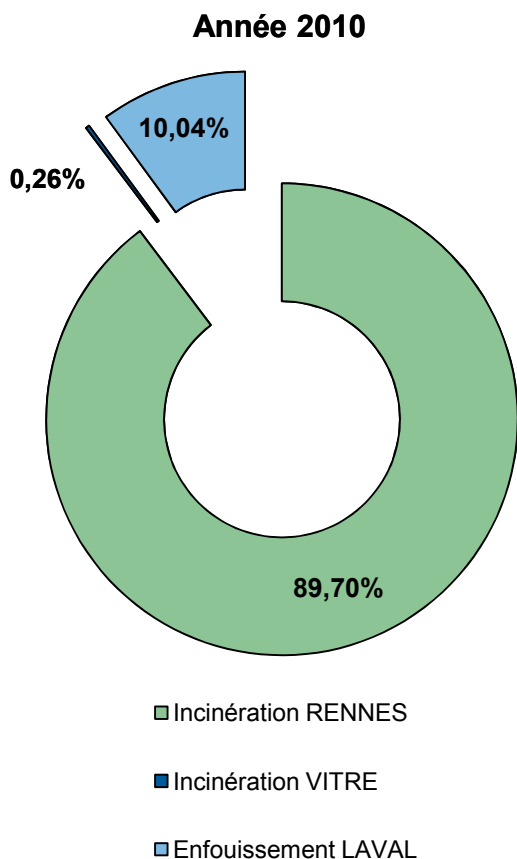




> Mode de traitement des ordures ménagères



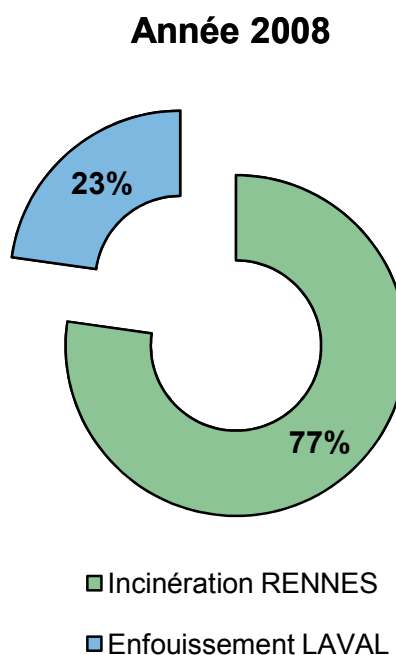
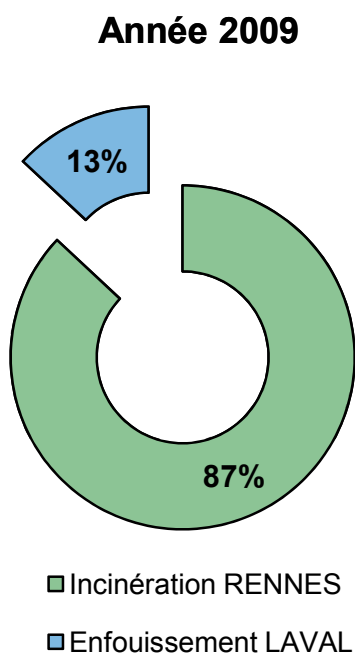
Quantités de déchets partant en incinération ou en enfouissement
Objectif du Grenelle en 2012:
 - 15 %
Aujourd'hui au Smictom :
 - 1,4 % entre 2009 et 2010



Seuls les déchets collectés pendant les arrêts techniques de l'usine d'incinération de Rennes sont enfouis à Laval.

Ces tonnages sont de moins en moins importants du fait de la diminution de la durée des arrêts techniques et d'une baisse générale de l'ensemble des déchets traités par l'usine d'incinération de Rennes.

De plus, l'usine d'incinération de Vitré a accepté de traiter plus de 45 tonnes d'ordures ménagères résiduelles, réduisant ainsi non seulement la quantité de déchets enfouis, mais aussi le nombre de kilomètres parcourus jusqu'au lieu de traitement (par rapport au site de Laval).



Les déchèteries



> Horaires d'ouverture

Le Smictom accueille les déchets des particuliers et des professionnels sur 7 déchèteries. Celles-ci sont situées sur les communes de Bain-de-Bretagne, Guichen, Guipry, Grand Fougeray, Maure-de-Bretagne, Pipriac et Sixt-sur-Aff.

Les horaires d'ouverture des déchèteries ont été modifiés le 1^{er} décembre 2009, lors de la reprise en régie du service, afin de mieux s'adapter aux besoins des usagers.

Horaires des déchèteries 2010

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi	Vendredi		Samedi	
	Hiver	Eté	Hiver	Eté	Hiver	Eté		Hiver	Eté	Hiver	Eté
Bain-de-Bretagne	9h00 - 12h30 14h00 - 17h00	9h00 - 12h30 14h00 - 18h30			14h00 - 17h00	14h00 - 18h30	Déchèteries fermées	14h00 - 17h00	14h00 - 18h30	9h00 - 12h30 14h00 - 17h00	9h00 - 12h30 14h00 - 18h30
Guichen	14h00 - 17h00	14h00 - 18h00			14h00 - 17h00	14h00 - 18h00		9h00 - 12h00 14h00 - 17h00	9h00 - 12h00 14h00 - 18h00	9h00 - 12h00 14h00 - 17h00	9h00 - 12h00 14h00 - 18h00
Guipry					9h00 - 12h00	9h00 - 12h00		14h00 - 17h00	14h00 - 18h00	14h00 - 17h00	14h00 - 18h00
Grand Fougeray	14h00 - 17h00	14h00 - 18h00			14h00 - 17h00	14h00 - 18h00		14h00 - 17h00	14h00 - 18h00	9h00 - 12h00	9h00 - 12h00
Maure-de-Bretagne	14h00 - 17h00	14h00 - 18h00			14h00 - 17h00	14h00 - 18h00				9h00 - 12h00 14h00 - 17h00	9h00 - 12h00 14h00 - 18h00
Pipriac	9h00 - 12h00	9h00 - 12h00	9h00 - 12h00	9h00 - 12h00	14h00 - 17h00	14h00 - 18h00				9h00 - 12h00 14h00 - 17h00	9h00 - 12h00 14h00 - 18h00
Sixt-sur-Aff	14h00 - 17h00	14h00 - 18h00								9h00 - 12h00	9h00 - 12h00

La période d'été s'étend du 1^{er} avril au 31 octobre et la période d'hiver du 1^{er} novembre au 31 mars.

Les horaires de la déchèterie de Grand Fougeray ont évolué depuis le 1^{er} avril 2011 le samedi. Ouverture en été de 10h à 12h et de 14h à 16h. En hiver de 10h à 12h.

Nombre d'heures d'ouverture au public

	Hiver	Eté
Bain-de-Bretagne	19h00	25h00
Guichen	18h00	22h00
Guipry	9h00	11h00
Grand Fougeray	12h00	15h00
Maure-de-Bretagne	12h00	15h00
Pipriac	15h00	17h00
Sixt-sur-Aff	6h00	7h00
Total	91h00	112h00





> Agents d'accueil en déchèteries

• L'entretien des déchèteries



En 2010, 984 heures d'entretien ont été effectuées par 2 agents pour le suivi de 6 sites. Ces agents s'occupent principalement de l'entretien des espaces verts, des réparations de clôtures et de bâtiments et du nettoyage des sites (par exemple l'enlèvement des dépôts sauvages). Ils possèdent de multiples compétences (soudure, serrurerie, électricité, etc.) ce qui permet au Smictom de réaliser un maximum de réparations en régie et donc d'être très réactif.

Chaque semaine l'équipe «entretien» ramasse des quantités importantes de déchets déposés devant les différentes déchèteries, celle de Guipry est particulièrement touchée par ce problème.

Les agents d'entretien s'occupent également de l'ensemble des espaces verts et d'une grande partie des réparations faites suite aux multiples dégradations que subissent les déchèteries en période de fermeture.



• Formation des agents accueil

Parce que le métier d'agent d'accueil des déchèteries est en constante évolution, le Smictom a contribué à organiser en 2010 4 formations pour permettre aux agents de travailler en toute sécurité tant lors de la gestion des déchets que lors de l'accueil des usagers.

Thème de la formation	Organisateur	Nombre d'heures par agent
Tri des Déchets électriques et électroniques	Ecosystème	3
Risque amiante	Prematech Formation	3
Tri des Déchets dangereux des ménages	Triadis	3
Agent de déchèterie : la relation à l'utilisateur	CNFPT	12

> État des déchèteries

Depuis la reprise en régie le 1^{er} décembre 2009, l'état des 6 sites suivis en régie s'est nettement amélioré, tant en terme d'accueil des usagers qu'en terme de locaux pour les agents. Le suivi en régie de l'entretien des sites et le partenariat avec un réseau d'artisans compétents mis en place depuis le 1^{er} décembre 2009 permet de réparer rapidement les dégradations et de suivre régulièrement l'entretien général des déchèteries.

> Collectes exceptionnelles

En 2010, plusieurs collectes exceptionnelles ont été organisées pour permettre aux particuliers ou aux professionnels de se débarrasser de déchets qui ne sont pas acceptés en déchèterie habituellement :

• Fibrociment

2 collectes ont eu lieu en 2010. Une première collecte pour éliminer les divers dépôts sauvages effectués dans les sites du Smictom. 3,62 tonnes de fibrociment ont alors été collectées. La deuxième collecte organisée uniquement pour les particuliers a permis de collecter 9,08 tonnes.

• Pneus

Des pneus sont régulièrement déposés de façon sauvage à l'entrée des 7 déchèteries. Une collecte spécifique a été réalisée en 2010 afin d'éliminer ces déchets. 1,04 tonnes de pneus ont ainsi été collectées.

• Peintures des professionnels

0,842 tonne de déchets de peinture des professionnels a été collecté en 2010 dans le cadre de la collecte annuelle réalisée en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Ille-et-Vilaine.



Pour permettre l'élimination de certains produits dangereux issus de leurs activités, les professionnels sont invités à les déposer sur trois déchèteries. Ces collectes ont eu lieu en 2010 sur les déchèteries de Guichen, Bain-de-Bretagne et Pipriac.

• Déchets exogènes agricoles

A la suite de la signature d'une convention entre le Smictom et la Chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine en 2010, une collecte exceptionnelle de bidons lessiviels a été organisée afin de permettre à la profession agricole de déstocker les déchets accumulés depuis plusieurs années.



La collecte des bidons lessiviels a eu lieu sur cinq sites, afin de faire bénéficier les professionnels des cinq cantons. Les déchèteries concernées : Bain-de-Bretagne, Guichen, Grand Fougeray, Guichen, Maure-de-Bretagne, Pipriac.

64 personnes se sont déplacées pour déposer 1237 bidons.



Dans l'ensemble les bidons étaient correctement lavés et rincés, conformément aux consignes diffusées. Toutefois certains contenaient encore du produit et d'autres étaient extrêmement sales à l'intérieur et à l'extérieur. Ceci a posé des soucis lors du compactage car du produit a aspergé l'agent responsable de la mise en balle des bidons.

La faible participation de la profession pour cette première édition est décevante. Le camion de collecte de 26 tonnes n'était qu'à moitié chargé. 1,4 tonnes de plastique ont été collectées.

> Tonnages collectés en déchèteries

Matériaux	2009		2010		Evolution des tonnages
	Echanges	Quantités en tonnes	Echanges	Quantités en tonnes	
Bois	245	885,44	409	1421,54	38%
Carton	365	415,96	423	465,24	11%
Encombrant - classe 2	859	3391,87	607	2840,62	-19%
Encombrant incinérable	181	450,34	390	928,02	51%
Recyclerie		106,7		105,77	-1%
Déchet vert		7675,18		5325,59	-44%
DEEE		455,03		660,65	31%
Ferraille	262	779,69	318	883,85	12%
Gravat	345	3418,37	370	3721,32	8%
DDM	132	135,47	154	154	12%
DASRI		0,06		0,06	8%
Pile	37	7,38		7,85	6%
Total	2426	17721,49	2671	16514,51	-7%

Les tonnages collectés en déchèteries pour 2010 ont globalement diminué même si la plupart des catégories d'apports, notamment valorisables, sont en augmentation.

Cette baisse globale s'explique principalement par la diminution des apports en déchets verts couplée à la présence de stocks non expédiés. En effet, l'année a été assez sèche ce qui n'a pas favorisé la croissance des végétaux. De plus, une partie des apports n'a pas pu être évacuée par le prestataire et n'est donc pas comptabilisée pour l'année 2010 ; ces quantités seront reportées sur l'exercice 2011.

L'augmentation des quantités d'encombrants incinérables est en partie due à une meilleure répartition des tonnages dans les bennes appropriées suite à la reprise en régie des déchèteries.

> Tonnages valorisables collectés en déchèteries

Matériaux	Tonnage collecté valorisable		% du total collecté valorisable hors gravats et déchets verts		Tonnage collecté valorisable		% du total collecté valorisable hors gravats et déchets verts	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010
Encombrant	3391,87	2840,62	52,3%	38,9%	3391,87	2840,62	52,3%	38,9%
Carton	415,96	465,24	6,4%	6,4%	3089,74	4465,07	47,7%	61,1%
Incinérable	450,34	928,02	6,9%	12,7%				
Ferraille	779,69	883,85	12,0%	12,1%				
Bois	885,44	1421,54	13,7%	19,5%				
DEEE	455,03	660,65	7,0%	9,0%				
Réemploi	106,7	105,77	1,6%	1,4%				
Total	6481,61	7305,69	100%	100%	6481,61	7305,69	100%	100%

La partie valorisable des déchets déposés en déchèterie a augmenté de façon générale en 2010, avec une très nette progression du bois et des DEEE : les déchets valorisables sont mieux triés à leur arrivée sur les sites et ne vont plus systématiquement dans la benne «encombrants» dirigée vers l'enfouissement.

L'augmentation de la partie « incinérables » s'explique en partie par la mauvaise orientation de ces déchets avant le 1^{er} décembre 2009.

En 2010, les déchets valorisables représentent 61,1% du total des déchets collectés en déchèteries (hors déchets verts, déchets dangereux des ménages et gravats) contre 47,7% en 2009 ce qui génère une baisse significative des quantités enfouies.





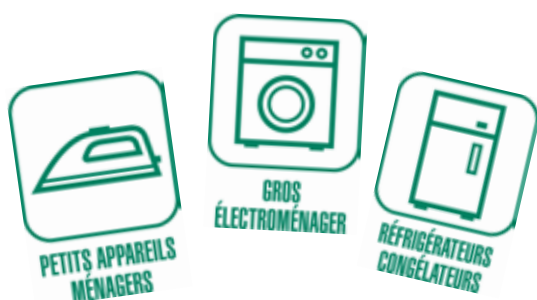
> Quantités collectées par matériaux et par déchèteries

Déchèterie	2009	2010	Evolution des tonnages collectés
Bain-de-Bretagne	251	271,54	8,2%
Guichen	209,95	229,3	9,2%
Guipry	76,56	73,13	-4,5%
Grand Fougeray	60,84	59,4	-2,4%
Maure-de-Bretagne	79,92	128,44	60,7%
Pipriac	78,3	87,6	11,9%
Sixt-sur-Aff	23,12	34,44	49,0%
Total	779,69	883,85	13,4%

Quantités de ferraille collectées en tonnes



Quantités de DEEE collectées en tonnes



Déchèterie	2009	2010	Evolution des tonnages collectés
Bain-de-Bretagne	177,9	209,9	18,0%
Guichen	109,35	173,3	58,5%
Guipry	35,77	55	53,8%
Grand Fougeray	36,41	47,8	31,3%
Maure-de-Bretagne	38,4	88,4	130,2%
Pipriac	42,76	61,8	44,5%
Sixt-sur-Aff	14,44	24,45	69,3%
Total	455,03	660,65	45,2%

Déchèterie	2009	2010	Evolution des tonnages collectés
Bain-de-Bretagne	71,21	52,36	-26,5%
Guichen	15,8	30,07	90,3%
Guipry	7,37	1,66	-77,5%
Grand Fougeray	10,18	3,7	-63,7%
Maure-de-Bretagne	0,16	11,43	7043,8%
Pipriac	0,43	5,07	1079,1%
Sixt-sur-Aff	1,56	1,48	-5,1%
Total	106,7	105,77	-0,9%

Quantités d'objets de réemploi collectées en tonnes



Mode de collecte des objets de réemploi

Mode de collecte	2009		2010		Evolution des tonnages collectés
	Quantités en tonnes	% total collecté en 2009	Quantités en tonnes	% total collecté en 2010	
Service payant de collecte des encombrants	18,05	9,6%	14,23	7,8%	-21,2%
Dépôt direct d'objets à la recyclerie	62,67	33,4%	61,4	33,8%	-2,0%
Collecte en déchèterie	106,7	56,9%	105,77	58,3%	-0,9%
Total collecté	187,42	100,0%	181,40	100,0%	-3,2%

La vente des objets de réemploi a représenté 131464 € correspondant à 116,6 tonnes (attention il ne s'agit pas que d'objets provenant des déchèteries).

> Sécurité en déchèterie

• La situation actuelle

En 2010, une partie des moyens mis en place a été affectée à la régularisation des problèmes de récupération, de violence et de dégradations, récurrents sur deux sites en particulier : Maure-de-Bretagne et Guipry.

A la déchèterie de Guipry, 234 heures de présence de maître-chien ont permis de diminuer significativement les dégradations subies par le site ; à Maure-de-Bretagne, 76 heures de présence de maître-chien ont permis de supprimer totalement le problème d'un récupérateur violent. Un essai de rondes aléatoires sur ces deux sites a également été réalisé mais sans succès.

La deuxième partie importante de l'investissement a été de rénover les bâtiments en installant des portes sécurisées, des grilles aux fenêtres, des fermetures renforcées sur les caissons maritimes et d'une façon générale de renforcer la résistance des locaux aux diverses tentatives d'intrusion. L'augmentation des tonnages des déchets électriques et des déchets de ferraille permet de penser que les efforts ont été récompensés par une hausse des quantités collectées.

• Frais engagé en 2010 pour la sécurisation des sites

Type d'intervention	Coût
Surveillance	5 634,17 €
Réparation par des entreprises extérieures	20 847,37 €
Dépollution suite à des actes de vandalisme	768,72 €
Matériel divers pour réparations en régie	3 181,53 €
Remplacement extincteur volé	77,02 €
Total	30 508,81 €



- Dépôts de plaintes et types de faits constatés

Déchèterie	Nombre de plaintes
Bain-de-Bretagne	3
Grand Fougeray	3
Guichen	7
Guipry	11
Maure-de-Bretagne	4
Pipriac	8
Sixt-sur-Aff	2
Total	38

En 2010, 38 plaintes ont été déposées auprès des gendarmeries concernées.

Type de faits	Nombre constaté	% du total des plaintes déposées
Vol avec effraction	16	42%
Vol sans effraction	7	18%
Dégradation	12	32%
Interpellation de personne	3	8%
Total	38	100%

Plus de 40% des plaintes concernent des vols avec effraction, et plus de 30% des plaintes concernent des dégradations « gratuites ».

- Quelques exemples de dégradations



- **Les moyens mis en oeuvre pour améliorer la situation dans les déchèteries**

Afin de protéger au mieux le gisement de certains déchets et l'état des déchèteries, le Smictom a mis en place plusieurs actions, en plus des dépôts de plainte et du renforcement des moyens de fermeture des sites et des locaux.

Une partie des déchets ayant de la valeur à la revente est marquée afin d'alerter les forces de l'ordre lors de la saisie de matériel volé d'une part, et les recycleurs officiels lorsque quelqu'un se présente sur leur site pour de la revente de ferraille d'autre part.



Marquage des dépôts à la bombe



Les caissons du Relais, très convoités par certains récupérateurs pour les textiles qu'ils contiennent, ont été supprimés des déchèteries.

De plus, les caissons maritimes contenant les Déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE) et les objets de réemploi ont été équipés de systèmes de fermeture très résistants.



Caisson «Le Relais» fracturés



Système de fermeture des caissons maritimes



• Le tassage des bennes par un «Packmat»

Depuis le 1^{er} décembre 2010, une prestation de tassage des bennes par un « Packmat » est mise en place.

Suivant les déchèteries, le «Packmat» passe une ou deux fois par semaines pour compacter certains déchets. Cette prestation permet d'augmenter la densité des déchets collectés dans les bennes et donc de diminuer le nombre de rotations ou changements de bennes.



*Une benne tassée
par le «Packmat»*

La communication

> Communication de proximité en porte-à-porte

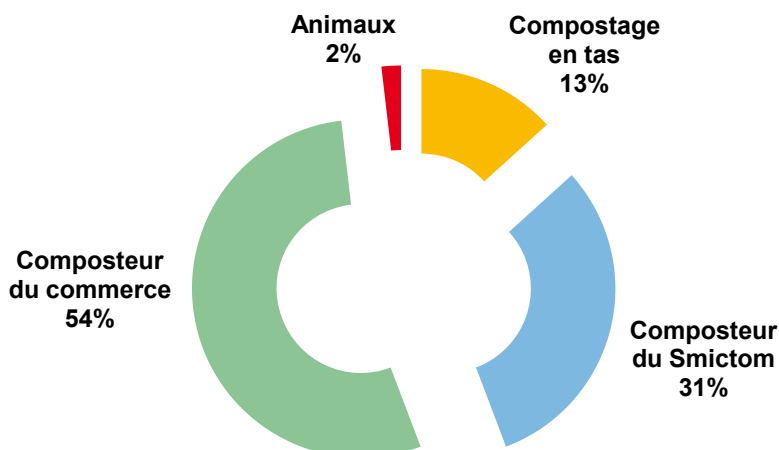
Une équipe d'ambassadeurs du tri et de la prévention des déchets sillonne les communes du Smictom depuis décembre 2009. Cette équipe est constituée de 3 agents qui effectuent du porte-à-porte chez les habitants en parallèle de leur mission d'accueil des usagers en déchèteries. Un quatrième membre s'y est ajouté en décembre 2010 avec l'arrivée d'un agent de maintenance des bacs ordures ménagères qui consacre également une partie de son temps à l'information de proximité.



Les ambassadeurs du tri et de la prévention des déchets

En 2010, l'équipe de communication de proximité a rencontré plus de 3600 personnes après avoir frappé à la porte d'environ 7200 logements, soit un taux de contact de 50%. Le début de l'année a été consacré à la visite des habitants des nouveaux lotissements et logements collectifs construits sur le territoire du Smictom depuis la dernière campagne de sensibilisation de 2007. A partir d'avril, les ambassadeurs ont commencé une campagne de communication plus générale auprès des habitants des bourgs de Pancé, Crevin, Bain-de-Bretagne, Maure-de-Bretagne et Goven.

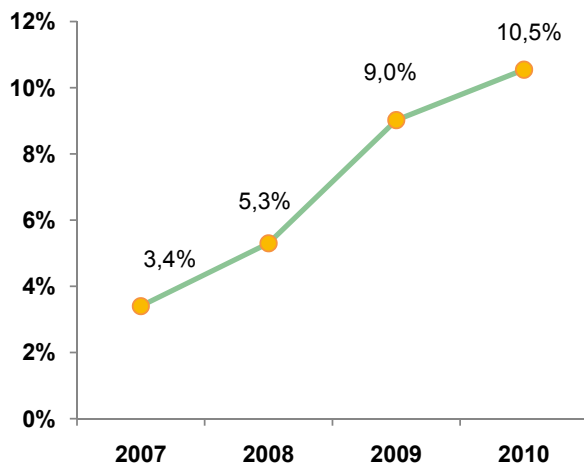
Les 4 agents ont pour mission de rappeler les consignes de tri sélectif des emballages et de distribuer des sacs jaunes aux habitants. Ils sont aussi chargés de sensibiliser la population à la réduction des déchets. Pour cela, ils expliquent l'intérêt de pratiquer le compostage domestique des déchets verts et organiques. Parmi les personnes rencontrées, 28% déclarent composter, dont 85% à l'aide d'un composteur (voir schéma ci-dessous).



Destination des déchets organiques des foyers rencontrés par les agents de communication et déclarant composter



De plus, les agents de communication proposent des autocollants stop-pub à coller sur les boîtes aux lettres qui permettent d'éviter environ 40 kilos de papier par foyer. 21% des personnes rencontrées ont accepté l'autocollant proposé. Le taux d'équipement des foyers du Smictom en stop-pub est ainsi passé de 9% en 2009 à 10,5% en 2010.



Pourcentage de boîte aux lettres avec stop-pub



En outre, grâce aux données recueillies par les ambassadeurs après leurs passages chez les usagers, de nombreux dossiers ont pu être mis à jour et le paiement de redevances régularisé.

> Les animations scolaires et adultes

Des animations sont proposées toute l'année par le Smictom, en particulier dans les écoles. En 2010, l'animateur a rencontré 49 classes, soit 1218 enfants de 3 à 10 ans (voir le tableau des écoles concernées page suivante). Les animations scolaires ont lieu dans les écoles maternelles et primaires. Une animation pour les primaires est composée de modules complémentaires sur les thèmes du tri, de la réduction et du compostage des déchets. Les maternelles découvrent le tri et les matières recyclables.

primaires Je trie, tu compostes, nous réduisons nos déchets

TRI

L'animateur apprend aux enfants comment bien trier les déchets. Il explique aux écoliers ce que deviennent les emballages triés.



RÉDUCTION

Les enfants apprennent que le déchet le plus facile à recycler est le déchet que l'on ne produit pas.



COMPOSTAGE

L'animateur explique le compostage aux enfants grâce à divers jeux.



Maternelles A la découverte des matières et du tri

- découverte des matières des emballages
- tri du sac jaune
- devenir des déchets



Extrait de la plaquette informative envoyée aux écoles du territoire



Animations scolaires

Les animations peuvent être complétées par des visites du centre de tri de Rennes, des déchèteries du Smictom ou de la Recyclerie de Bain-de-Bretagne. En 2010, 532 personnes (enfants et adultes) ont découvert le devenir des sacs jaunes au centre de tri.

Tableau récapitulatif des animations scolaires de la saison 2009-2010

Ecole concernée	Type de classe	Nombre d'élèves
Ecole privée de Saint-Senoux	Primaire	19
Ecole privée de Guipry	Maternelle	71
	Primaire	158
Ecole publique de Poligné	Maternelle	70
	Primaire	120
Ecole privée de Comblessac	Primaire	54
Ecole publique de Pléchatel	Primaire	91
	Maternelle	50
Ecole publique de Laillé	Primaire	224
Ecole publique de Bain-de-Bretagne	Primaire	113
Ecole publique de Guichen	Primaire	22
Ecole privée de Guichen	Primaire	25
Ecole publique de Mernel	Maternelle	51
	Primaire	52
Ecole privée de Saint-Malo-de-Phily	Maternelle	57
	Primaire	41
Total		1218

Le Smictom propose également des animations destinées aux adultes sur les bons gestes de tri et sur les moyens de réduire les déchets. L'animateur a ainsi rencontré 260 personnes dans le cadre de ces formations qui ont eu lieu en 2010 au CAT et à l'Hôpital de Bain-de-Bretagne.



> Les stands d'information

Le Smictom va à la rencontre de ses usagers en installant des stands sur différents événements se déroulant sur le territoire. La collectivité informe le public sur la gestion locale des déchets et en particulier sur le tri sélectif, le compostage ou encore la réduction des déchets. De la documentation est mise à disposition et diverses animations sont organisées en fonction du thème de l'événement.



Stands du Smictom

Le Smictom s'est, entre autres, rendu au «Troc végétal» organisé à Saint-Ganton en avril 2010 et sur le «Forum de la petite enfance» de Guichen en mai. En septembre, la collectivité était présente, pour la première fois, sur le forum des associations des communes de Messac, Pipriac et Guichen. En octobre, le public d'Ille-et-Bio a pu bénéficier des conseils des animateurs du stand et s'essayer à la dégustation d'eau à l'aveugle du «Bar à eaux» (plus de détails dans la partie consacrée à la prévention des déchets). Enfin, la collectivité a proposé plusieurs stands sur des marchés et à la Recyclerie de Bain-de-Bretagne pendant la «Semaine européenne de la réduction des déchets».

> Les publications

La réorganisation de l'équipe du Smictom avec l'arrivée d'une chargée de communication et de prévention des déchets fin 2009 a permis de revoir la communication «papier» de la collectivité et de réaliser une grande partie des supports en interne.



Quelques publications du Smictom en 2010

De nouveaux documents ont fait leur apparition. La lettre d'information «Smictom info» et le rapport annuel ont évolué pour plus de clarté. Une certaine cohérence esthétique est également recherchée dans les différents supports édités afin d'aider les usagers à identifier le Smictom comme la collectivité en charge de la collecte et du traitement des déchets. Les changements déjà établis et ceux à venir, tiennent compte des conclusions de l'audit de communication réalisé fin 2009 par une agence spécialisée.

Par ailleurs, le site internet du Smictom www.smictom-nar.fr est désormais réactualisé plus régulièrement et voit sa fréquentation augmenter.



La prévention des déchets

> Le programme local de prévention des déchets

Le Smictom s'est engagé avec l'Ademe fin 2009 dans un programme local de prévention des déchets. L'objectif de ce programme est de diminuer de 7% les tonnages collectés par la collectivité. Toutes les catégories de déchets sont concernées (ordures ménagères et assimilées et apports en déchèteries). La baisse recherchée concerne à la fois les quantités et la nocivité des déchets générés.

Un diagnostic de territoire a été établi tout au long de l'année 2010 afin de mieux connaître les caractéristiques du territoire du Smictom et de ses habitants : structure de la population, caractéristiques des ménages, type d'habitat, typologie des déchets générés, atouts et freins face aux changements nécessaires de comportements... C'est ce diagnostic qui a permis de définir les actions qui seront engagées dans le cadre du programme local dans les années à venir.

Un comité de pilotage spécifique qui réunit les élus de la commission prévention du Smictom, des associations du territoire ainsi que des représentants de l'Ademe, de l'Etat et des Chambres consulaires suit régulièrement l'avancement du programme et donne son avis sur les orientations prises.

En 2010 et en parallèle de la réalisation du diagnostic de territoire, le Smictom a poursuivi certaines actions de réductions des déchets déjà engagées les années précédentes comme la promotion de l'autocollant stop-pub et du compostage domestique et la Recyclerie. D'autres actions ciblées sur les différents flux de production de déchets ont été engagées. Il s'agit de la réduction des déchets des entreprises et de la promotion des couches lavables et de l'eau du robinet.

> Le compostage domestique

• Les premiers «Guides-composteurs» diplômés



Les «Guides-composteurs» en formation avec Denis Pépin

Le vendredi 26 mars 2010, à la Maison Nature et Mégalithes de Saint-Just, 9 foyers de la commune recevaient leurs diplômes de «Guides-Composteurs».

Opération-pilote lancée sur le compostage domestique par le Smictom, en lien avec le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement Val de Vilaine (association Nature et Mégalithes), cette expérimentation vise, à terme, la création d'un réseau de personnes relais d'information sur le territoire du Syndicat.

Pour cette première, les bénévoles qui ont reçu ce diplôme ont suivi une formation animée par Denis Pépin (ingénieur agronome spécialiste du compostage et du jardinage écologique). Ils ont pour mission de conseiller les habitants de Saint-Just et de les aider à acquérir les bons gestes du compostage domestique.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du Plan national de soutien au compostage domestique de l'Ademe ainsi que dans le programme local de prévention des déchets du Smictom.



• Les distributions de composteurs continuent en 2010

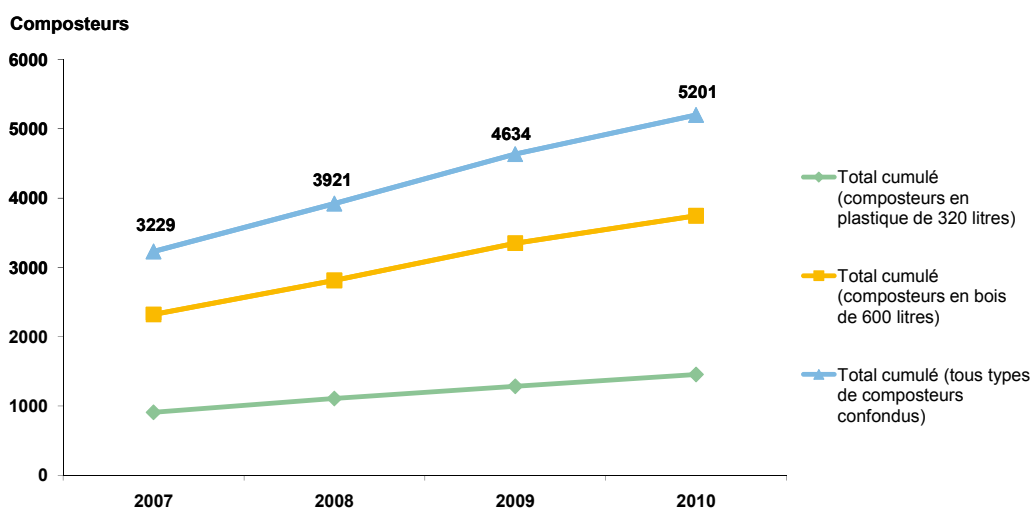
Pour inciter à la pratique du compostage à domicile, le Smictom propose à ses usagers des composteurs en bois et en plastique depuis 2007.

La démarche pour obtenir un composteur est la même depuis février 2007 : les particuliers adressent un bon de commande au Smictom qui leur renvoie un courrier indiquant les lieux et dates de retrait du composteur. En 2010, des distributions ont eu lieu tous les deux ou trois mois à Bain-de-Bretagne, Guipry, Guichen et La Chapelle-Bouëxic.

Entre février 2007, date de démarrage de l'opération, et décembre 2010, 5201 composteurs ont été distribués par le Smictom. Ceci représente un taux de captage de 14,7% des foyers.



Évolution de la quantité de composteurs distribués par an



• Les soirées du compostage et du paillage

Pour accompagner la vente de composteurs, le Smictom a, comme en 2009, organisé des conférences consacrées au compostage et au jardinage au naturel. Intitulées les «Soirées du compostage et du paillage», les 4 conférences ont eu lieu en octobre et novembre 2010 à Guichen, Tresboeuf, Pipriac et Grand Fougeray. Les deux dernières s'inscrivaient dans le cadre de la Semaine européenne de la réduction des déchets.

Ces soirées gratuites et ouvertes à tous étaient animées par Denis Pépin, spécialiste du jardinage au naturel et aussi Maître-composteur.

Elles s'adressaient aussi bien aux novices qu'aux experts afin que chacun puisse disposer de toutes les cartes pour obtenir un jardin plus beau et plus facile d'entretien, en gagnant du temps et à moindre coût... le tout à partir de ses déchets.

Au total, les conférences ont réuni environ 150 personnes.



> La promotion des couches lavables



*Réunions d'information
sur les couches lavables*

Avec 5000 couches et 1 tonne de déchets de la naissance à la propreté, les changes jetables pèsent lourd sur la poubelle mais aussi sur le portefeuille et l'environnement. La version lavable est en revanche beaucoup plus écologique et même plus économique. De plus, avec les nombreuses matières et couleurs différentes, on est bien loin des langes d'antan !

C'est à partir de ce constat qu'un partenariat est né entre le Smictom, des assistantes maternelles pilotes et la crèche Chamboul'tout de Lailé pour sensibiliser les assistantes maternelles à cette pratique dans le cadre de leur exercice professionnel.

Réduction des déchets et économies de matières premières, bien-être des enfants, réponse à une demande croissante des parents et professionnalisation des assistantes maternelles... Autant d'arguments en faveur des couches lavables mis en valeur lors de réunions d'information qui se sont déroulées d'avril à septembre 2010 dans chaque Communauté de communes du Smictom. Deux conférences consacrées au sujet ont également été organisées en mai lors du forum de la petite enfance de Guichen.

Les réunions d'information ont également permis de réunir et de former 12 professionnelles volontaires afin d'expérimenter les couches lavables pendant 3 mois selon un protocole défini (utilisation, lavage, séchage...). L'achat du matériel nécessaire à l'expérience est rendu possible grâce au soutien du programme européen LEADER des Pays des Vallons de Vilaine et de Redon et Vilaine, de l'Ademe et de l'Acam (Association cantonale des assistantes maternelles à Guichen).

A terme et si l'expérience est concluante, une diffusion plus large du protocole d'utilisation et la mise en place de groupements d'achats de couches lavables sont envisagées. Il sera ainsi plus facile, pour les assistantes maternelles et les parents qui le souhaiteraient, de passer aux changes lavables. La mise en relation des parents demandeurs et des professionnelles proposant ce service devrait aussi être facilitée.

> L'opération «Entreprises témoins»



En juin 2010, 23 entreprises du territoire de tailles et d'activités diverses ont répondu à l'appel du Smictom et de ses partenaires pour participer à l'opération «Entreprises témoins». Le but de cette opération pionnière en France est d'aider les entreprises à réduire la quantité et la dangerosité de leurs déchets mais aussi de mieux gérer ceux qu'elles produisent.

Les participants ont pour cela bénéficié, à partir de septembre 2010, d'un diagnostic déchets personnalisé qui débouche sur des propositions d'actions à mettre en place pour la réduction et une meilleure gestion des déchets. Un poste de chargé de mission prévention a été créé pour l'occasion et pour 6 mois. De nouveaux diagnostics seront effectués en 2011 afin de mesurer les avancées de chaque entreprise.



*Les partenaires techniques
ou financiers de l'opération*

A terme, l'expérience soutenue par l'Ademe et les Pays des Vallons de Vilaine et de Redon et Vilaine (par l'intermédiaire de leurs programmes LEADER) devrait permettre à d'autres entreprises du secteur de s'engager sur la prévention des déchets.

L'opération est également innovante par le partenariat qu'elle crée entre le Smictom, l'Union des entreprises 35, la Chambre des métiers et de l'artisanat d'Ille-et-Vilaine, CAPE 137, Performance Bretagne environnement plus, Eisenia et l'Ademe pour mener à bien ce projet. Ces différents organismes se sont en effet réunis en comité de pilotage afin d'assurer le bon

déroulement du projet, de participer à certains diagnostics d'entreprises et d'apporter leur expérience et expertise (notamment réglementaire) dans la définition des gestes de réduction et de gestion des déchets à proposer aux « témoins ».

> La promotion de l'eau du robinet



La consommation d'eau en bouteille génère jusqu'à 10 kilos de déchets plastiques par personne et par an. L'eau embouteillée est aussi 100 à 300 fois plus chère que l'eau du robinet. C'est pour inciter ses usagers à réfléchir à leur mode de consommation de l'eau que le Smictom a mis en place une animation «Bar à eaux».

Le principe? Déguster 3 eaux à l'aveugle et tenter de reconnaître l'eau du robinet, l'eau minérale et l'eau de source. Cette animation a été proposée tout au long de l'année aux visiteurs de différents événements et 350 personnes ont pu exercer leurs papilles. Bilan : seulement un quart de bonnes réponses.

Les «Bar à eaux» se poursuivront dans les années à venir. Le Smictom tient en outre le matériel nécessaire à disposition des communes et associations qui seraient intéressées pour proposer l'animation elles-mêmes.

> La semaine européenne de la réduction des déchets



La semaine européenne de la réduction des déchets s'est tenue du 20 au 28 novembre 2010. Une semaine annuelle d'actions dans toute l'Europe à laquelle le Smictom a naturellement pris part. «Bars à eaux», régime spécial poubelle et conférences sur le compostage et le paillage, environ 1250 personnes ont pu être sensibilisées à la réduction des déchets par les 6 animations proposées par le Smictom.

Pour l'animation «Waste Watchers», les achats d'articles de réemploi effectués à la Recyclerie de Bain-de-Bretagne pendant la semaine ont été pesés et ajoutés à un compteur européen. Au total, près de 2,5 tonnes de déchets incinérés ou enfouis ont été évitées sur le territoire du Smictom et 86 tonnes dans toute l'Europe.

Indicateurs financiers

Modalités d'exploitation

Liste des marchés en cours

Désignation		Nature du marché	Date de fin de marché	Titulaire	Coût annuel
Déchets ménagers et collecte sélective	Lot n°1	Collecte des déchets ménagers	31/03/2013	VEOLIA PROPLETE	2 153 532 €
	Lot n°2	Tri des emballages	31/12/2010	VEOLIA PROPLETE	4 02 143 €
	Lot n°3	Station de traitement des lixiviats	reconduit 30/09/2011	VEOLIA EAU	103 078 €
	Lot n°4	Transport des déchets	reconduit 30/09/2011	VEOLIA PROPLETE	217 429 €
	Lot n°5	Traitement des déchets	reconduit 30/09/2011	SOBREC	1 493 930 €
	Lot n°6	Fourniture et maintenance des bacs	31/12/2010	SULO	214 043 €

Déchèterie	Lot n°2	Recyclerie et accueil des usagers secteur 2	3 0/11/2011	MODE D'EMPLOIS	78 794 €
	Lot n°3	Fourniture et transport des bennes	renouvelé 01/12/2015	VEOLIA PROPLETE	198 206 €
	Lot n°4	Transport et traitement des déchets végétaux	30/09/2010	ECOSYS	144 573 €
		Traitement des déchets végétaux	renouvelé 08/04/2012	ECOSYS	15 952 €
	Lot n°5	Traitement des encombrants non incinérables	30/11/2010	VEOLIA PROPLETE	245 365 €
		Traitement des encombrants non incinérables	01/12/2015	TREE	14 421 €
	Lot n°6	Traitement des encombrants incinérables	/	SOBREC	82 730 €
	Lot n°7	Traitement des gravats	renouvelé 28/02/2013	LAFARGE	14 015 €
Lot n°8	Traitements des déchets dangereux des ménages	renouvelé 01/12/2015	TRIADIS	97 160 €	

Titulaire	Objet	Montants TTC
AWIPLAN	Etude d'optimisation	53 346,39 €
JET'SAC	Fourniture de sacs jaunes	50 639,57 €
EMERAUDE ID	Fourniture de composteurs domestiques bois	34 715,69 €
AWIPLAN	Caractérisation simplifiée des déchets ménagers	21 585,41 €
BRETAGNE utilitaires	Acquisition d'un véhicule utilitaire	18 583,49 €
ODIPURE	Réhabilitation du dégrillage des eaux de lavage	17 473,56 €
CABINET COUDRAY	Assistance juridique	14 576,72 €
LACROIX signaletique	Fourniture et pose de signalétique déchèteries	13 752,04 €
TMO	Baromètre de satisfaction des usagers	11 900,20 €
AXE	Assistance technique à maîtrise d'ouvrage le site de Guignen	11 380,55 €
AWIPLAN	Diagnostic communication	10 764,00 €
Quadria	Fourniture de composteurs domestiques	8 418,93 €
AMODIAG	Agrandissement de la déchèterie de Guipry	4 008,69 €
RBI	Maintenance matérielle	3 998,64 €
STYX	Maintenance matérielle	2 601,43 €
INOVAGORA	Maintenance du site internet	2 035,59 €



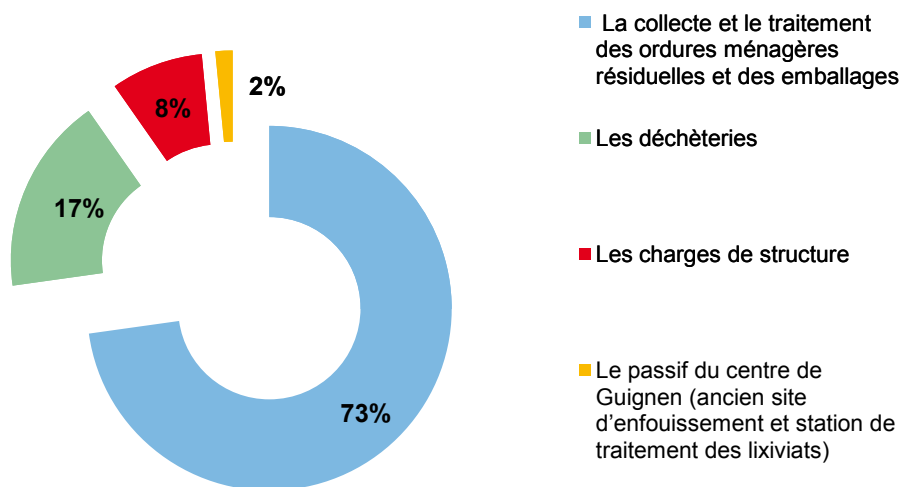
Montant annuel des dépenses

> Les Dépenses du service

Les dépenses du service du Smictom en 2010 se décomposent comme suit :

• La collecte et le traitement des ordures ménagères résiduelles et des emballages	4 909 940 €
• Les déchèteries	1 180 993 €
• Les charges de structure	552 837 €
• Le passif du centre de Guignen (ancien site d'enfouissement et station de traitement des Lixiviats)	103 078 €

Total des dépenses du service : 6 746 848 €



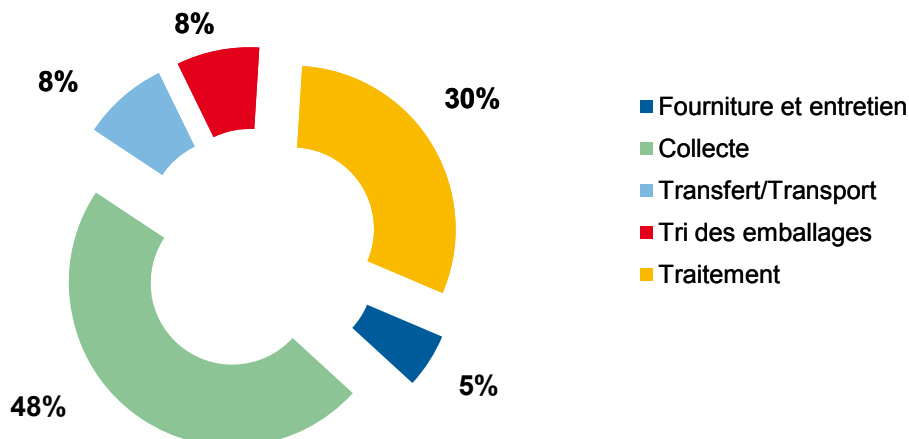
Répartition des dépenses du Smictom

• La collecte et le traitement des ordures ménagères résiduelles et des emballages

Représentant 73 % des dépenses du service, le coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères résiduelles (OMR) et des emballages est composé comme suit :

• Fournitures et entretien (bacs, sac jaunes et PAV)	264 683 €
• Collecte	2 333 034 €
• Transfert /Transport	416 150 €
• Tri des emballages	402 143 €
• Traitements des OMR	1 493 930 €

Coût total de la collecte : 4 909 940 €



Répartition des dépenses de collecte et traitement

Fourniture et entretien (bacs, sac jaunes et points d'apport volontaire)

Le Smictom fournit à chaque foyer un bac à ordures ménagères ainsi que les sacs jaunes utilisés pour la collecte des emballages.



Plus d'1 million de sacs jaunes ont été utilisés en 2010 par les 79961 usagers du SMICTOM pour un montant de **50 640 €**.

La fourniture des bacs aux usagers ainsi que la maintenance afférente à celle-ci (ajout, réparation, échange) a coûté **214 043 €** en 2010.



Collecte

Les collectes hebdomadaires des ordures ménagères résiduelles et des emballages se font dans des bennes bi-compartmentées et sont effectuées par le prestataire de service VEOLIA.

Les 52 tournées hebdomadaires représentent 313 651 km parcourus pour un montant de **2 153 532 €**.



La collecte des points d'apport volontaire (PAV) de verre et de papier des 47 communes a coûté **179 502 €** dont **60 626 €** pour le papier et **118 876 €** pour le verre.



Transfert/transport des déchets collectés

La société VEOLIA assure également la gestion du centre de transfert au lieu dit « le Biffoué » à Guignen. Cette prestation comprend le chargement et le transfert dans des semi-remorques des ordures ménagères résiduelles et des emballages collectés, l'entretien des espaces verts et des prairies aménagées sur les casiers de stockage des déchets, le nettoyage du site ainsi que les vérifications réglementaires. Coût de la prestation : **142 041 €**.

Les déchets issus de la collecte sont acheminés vers leur lieu de traitement :

Type de déchets	Lieu de destination	Coût de transfert et de transport en 2010
Ordures Ménagères Résiduelles	Usine d'incinération de Rennes	155 530 €
Ordures Ménagères Résiduelles	Usine d'incinération de Vitré	
Ordures Ménagères Résiduelles	Site d'enfouissement de Laval	
Emballages	Centre de tri de Rennes	61 899 €
Verre	Cognac (16)	19 344 €
Journaux Magazines	Allaire (56)	10 337 €
Total	/	274 110 €

Tri des emballages

Le tri des emballages est effectué à l'usine de Rennes, les emballages triés sont revalorisés et servent de matières premières dans l'industrie.



Tri des emballages :	365 519 €
Élimination des refus (19,53%) :	33 376 €
Caractérisations Entrants/Refus :	3 248 €
Coût total du tri des emballages :	402 143 €

Traitement des ordures ménagères résiduelles

Les ordures ménagères collectées sont incinérées à l'usine de Rennes et valorisées en énergie. Coût du traitement des ordures ménagères résiduelles : **1 493 930 €**.

• Les déchèteries

Le Smictom a repris en régie l'accueil des usagers de 6 des 7 déchèteries du territoire le 1^{er} décembre 2009. Seul l'accueil de la déchèterie de Bain-de-Bretagne reste actuellement assuré par le biais d'un marché de prestation. La location de bennes, le transport et le traitement des déchets restent assurés par des marchés de prestation de service.

Quantités collectées en déchèteries, montants par matériau (à la tonne et par habitant)

Matériaux	Quantités collectées en tonnes	Quantités collectées en kg/habitant	Coûts des installations (répartition en fonction des tonnages)	Locations sur les déchèteries	Transport vers le lieu de traitement
Bois	1421,54	17,78	11 375,49 €	5 238,00 €	25 843,00 €
Cartons	465,24	5,82	3 722,96 €	8 132,00 €	43 200,00 €
Encombrants - classe 2	2840,62	35,52	22 731,30 €	12 839,00 €	50 181,00 €
Encombrants incinérables	928,02	11,61	7 426,23 €	4 029,00 €	37 929,00 €
Recyclerie	105,77	1,32	846,40 €	- €	- €
Déchets verts	5325,59	66,60	42 616,60 €	1 496,00 €	62 842,00 €
Ferrailles	883,85	11,05	7 072,77 €	- €	15 996,00 €
DDM	124,1	1,55	993,08 €	4 120,00 €	15 708,00 €
Huiles minérales	29,9	0,37	239,27 €	1 159,00 €	
Gravats	3721,32	46,54	29 778,86 €	6 689,00 €	34 100,00 €
DEEE	660,65	8,26	5 286,67 €		
Piles	7,85	0,10	62,82 €		
DASRI	0,06	0,00	0,48 €		4 020,00 €
Total	16514,51	206,52	132 152,93 €	43 702,00 €	289 819,00 €

Accueil des usagers (agents en régie + remplacements)

Coût de fonctionnement (entretien, réparations, gerbage)

Total en HT

Total en euros TTC (TVA à 5,5%)

Total en euros TTC (TVA à 5,5%) avec les recettes correspondantes

* population 2010: 79964 habitants (source INSEE)



Traitement	Recettes de la vente	Total hors recettes
36 220,00 €		67 301,00 €
8 084,00 €	- 45 593,00 €	59 416,00 €
246 243,00 €		309 263,00 €
76 192,00 €		118 150,00 €
39 984,00 €		39 984,00 €
108 157,00 €		172 495,00 €
- €	- 97 665,00 €	15 996,00 €
64 814,00 €		84 642,00 €
		1 159,00 €
13 338,00 €		54 127,00 €
	- 34 922,00 €	- €
		- €
3 647,00 €		7 667,00 €
596 679,00 €	- 178 180,00 €	930 200,00 €

	128 622 €
	63 060 €

	1 121 882 €
	1 180 993 €
	1 002 813 €

Coûts à la tonne en euros HT	Coûts à l'habitant (population 2010*)
47,34 €	0,84 €
127,71 €	0,74 €
108,87 €	3,87 €
127,31 €	1,48 €
378,03 €	0,50 €
32,39 €	2,16 €
18,10 €	0,20 €
682,05 €	1,06 €
38,76 €	0,01 €
14,55 €	0,68 €
- €	- €
- €	- €
127 783,33 €	0,10 €
56,33 €	11,63 €

	1,65 €
--	---------------

	13,16 €

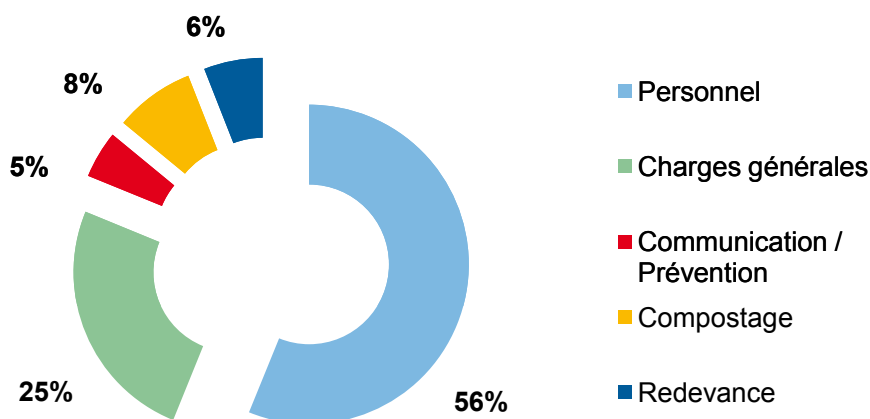
Coûts à la tonne avec les installations (en euros HT)
55,35 €
135,71 €
116,87 €
135,32 €
386,03 €
40,39 €
26,10 €
690,05 €
46,76 €
22,55 €
8,00 €
8,00 €
127 791,34 €
64,33 €

• Les charges de structure et charges opérationnelles

Les charges de structure du Smictom sont à répartir ainsi :

• Personnel	310 428 €
• Charges générales	138 383 €
• Communication/prévention	26 476 €
• Compostage	44 630 €
• Redevance	32 920 €

Total des charges de structure : 522 837 €



Répartition des charges de structure et opérationnelles du Smictom

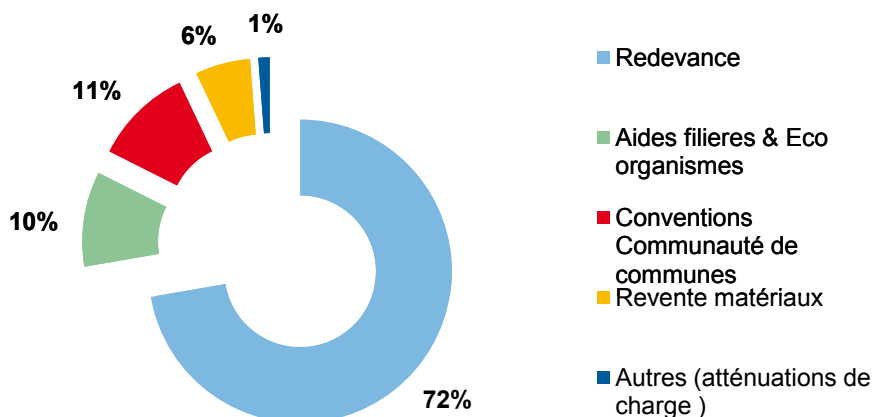
• Les recettes du service

Les recettes sont assurées pour plus des trois quarts par la redevance d'enlèvement des ordures ménagères perçue auprès des ménages et des professionnels usagers du service. Elle est reversée au Smictom par les Communautés de communes. Les autres recettes correspondent aux aides au recyclage matière (soutiens contractuels des Eco-organismes et des ventes de matériaux) et aux conventions de prestation d'édition de la redevance pour le compte des Communautés de communes.

Recettes du service (en euros TTC) :

• Redevance	5 283 265 €
• Aides filières & Eco organismes	741 136 €
• Conventions Communauté de communes	766 013 €
• Revente des matériaux	428 997 €
• Autres (atténuations de charge)	88 057 €

Recettes totales en 2010 : 7 307 468 €



Répartition des recettes du Smictom



• Le financement du service : la redevance d'enlèvement des ordures ménagères

La principale source de financement du syndicat est la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) adressée une fois par an à l'ensemble des foyers du syndicat ainsi qu'aux professionnels usagers du service. La redevance reste stable depuis 2006. Elle est perçue par les Communautés de communes puis reversée au Smictom.

Les tarifs de l'année 2010 sont les suivants :

Particuliers

- Tarif sans abattement : 151 €
- Tarif avec abattement : 106 €

4 cas donnent lieu à un abattement :

- Logement occupé par une personne seule
- Logement occupé en résidence secondaire
- Logement situé à plus de 200 mètres du passage du camion de collecte

Professionnels (augmentation du prix au litre de 0,75 €/litre à 0,80 €/litre)

- Collecte des déchets 1 fois par semaine :
 - Utilisation minimale du service sans mise en place de bac dédié : 40 €
 - 1 bac de 80 litres : 64 €
 - 1 bac de 120 litres : 96 €
 - 1 bac de 240 litres : 192 €
 - 1 bac de 340 litres : 272 €
 - 1 bac de 660 litres : 528 €
- Collecte supplémentaire une deuxième fois par semaine : double tarif.

Cantines, écoles

Demi-tarif.

Communes

Une redevance à taux plein (151 €) pour 500 habitants.

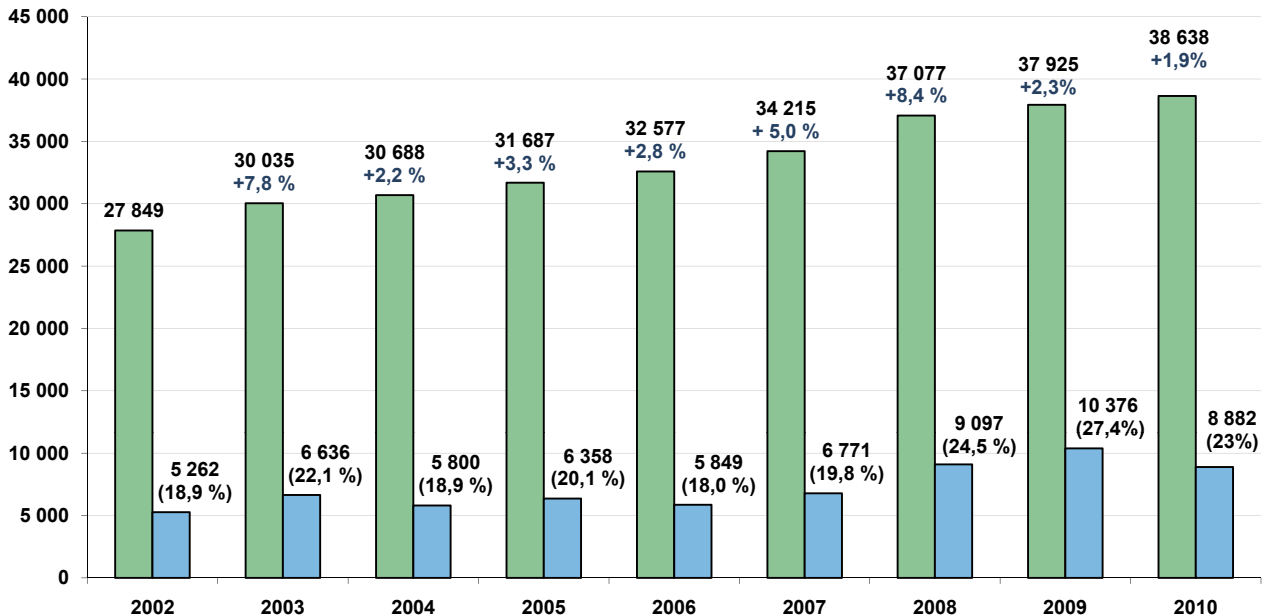
Déchèteries (tarifs revus au 1^{er} octobre 2010) pour les professionnels

- Gratuité pour les cartons, la ferraille et le bois
- 12,50 €/m³ pour les déchets verts (15 €/m³ pour les professionnels hors du territoire)
- 18 €/m³ pour le tout venant (déchet industriel banal) et les gravats (sauf terres et pierres) ; (22 €/m³ pour les professionnels hors du territoire)
- Autres matériaux : interdits (voir le règlement intérieur).

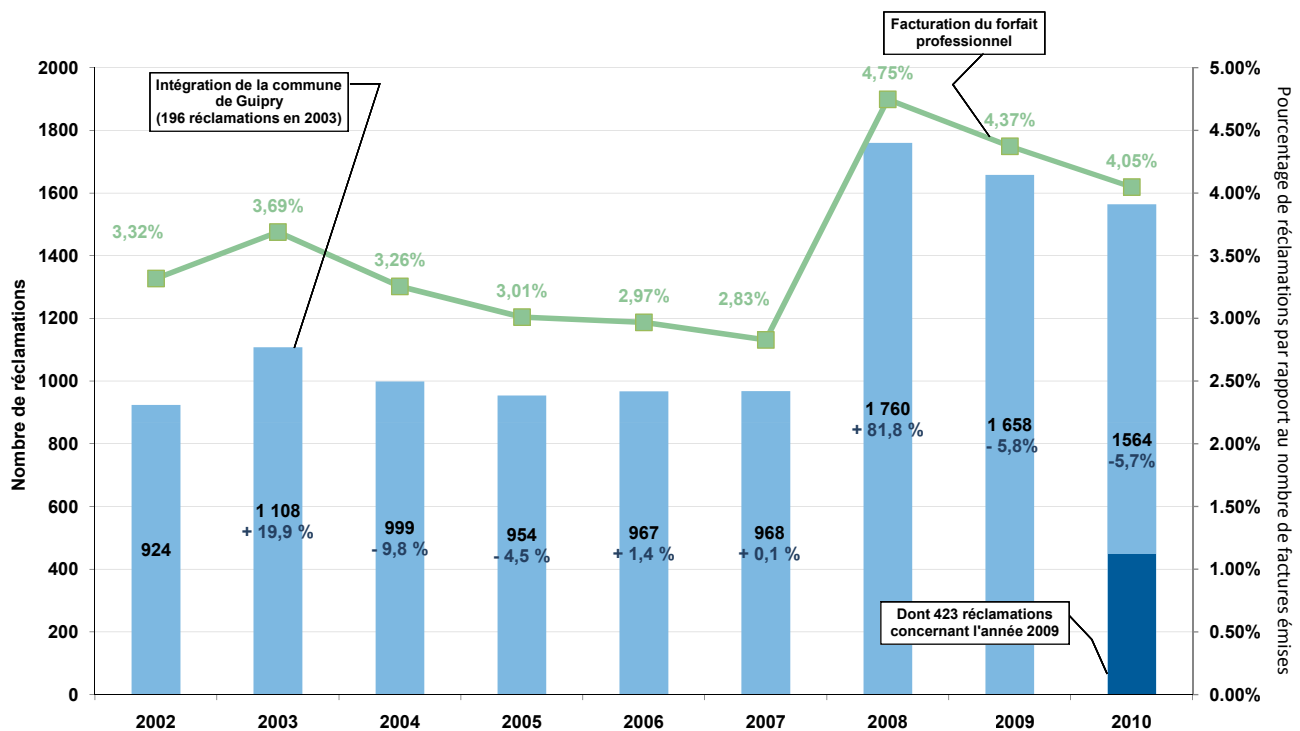
Indicateurs qualitatifs

Activité du service de facturation

Évolution annuelle du nombre de factures émises (avec taux d'accroissement) en vert et nombre de mises à jour (avec pourcentage de la base modifié) en bleu.



Nombre de réclamations par an (en bleu), évolution annuelle et pourcentage par rapport au nombre de factures émises (en vert).



Le nombre de réclamations en 2010 baisse de plus de 5% par rapport à 2009 pour un nombre total de 1564 réclamations. 27% de ces réclamations concernent l'année 2009. A noter également que les réclamations de professionnels génèrent à elles seules 25 % des réclamations reçues alors qu'elles ne représentent que 10,34% des factures émises.

Taux de recouvrement de la redevance pour l'édition principale de l'exercice 2010 au 14 mars 2011 :

Communauté de communes	Date d'émission	Montant	Taux de recouvrement
Grand Fougeray	17/05/2010	347 527 €	99,70%
Bain-de-Bretagne	02/07/2010	1 713 576 €	98,90%
Guichen	15/07/2010	1 655 980 €	98,81%
Pipriac	10/09/2010	955 097 €	90,45%
Maure-de-Bretagne	17/09/2010	547 949 €	89,26%

Qualité de la prestation de collecte

> Réclamations et accidents du travail

Défauts de collecte	Nombre de réclamations fondées
Janvier	1
Février	4
Mars	3
Avril	6
Mai	0
Juin	4
Juillet	8
Août	6
Septembre	2
Octobre	2
Novembre	4
Décembre	7
Total	47

Un indicateur de qualité de la prestation est suivi régulièrement avec le prestataire de collecte. Sur l'ensemble des appels reçus au Smictom, 47 réclamations liées à la prestation de collecte (oublis de bacs...) et jugées comme fondées par le Smictom, ont été traitées en 2010.

Rappel (Année 2009)	
Nombre de réclamations fondées en 2009	51
Soit une diminution entre 2009 et 2010 de :	-8,51%

5 accidents de travail liés à la l'activité de collecte des ordures ménagères ont été signalés par le prestataire (source : Compte-rendu annuel d'exploitation 2010 de VEOLIA) :

- Une entorse au poignet en manipulant un bac lors de la collecte.
- Une collision de bac avec la jambe d'un chauffeur lors de la collecte d'un 660 litres.
- Une piqûre de guêpe dans la cabine d'une benne.
- Une morsure de chien pendant la collecte.
- Une entorse à la cheville lors de la pesée d'une benne.

> L'obtention des labels QualiTri et QualiPlus



Cérémonie de remise des labels
à Guichen en janvier 2011

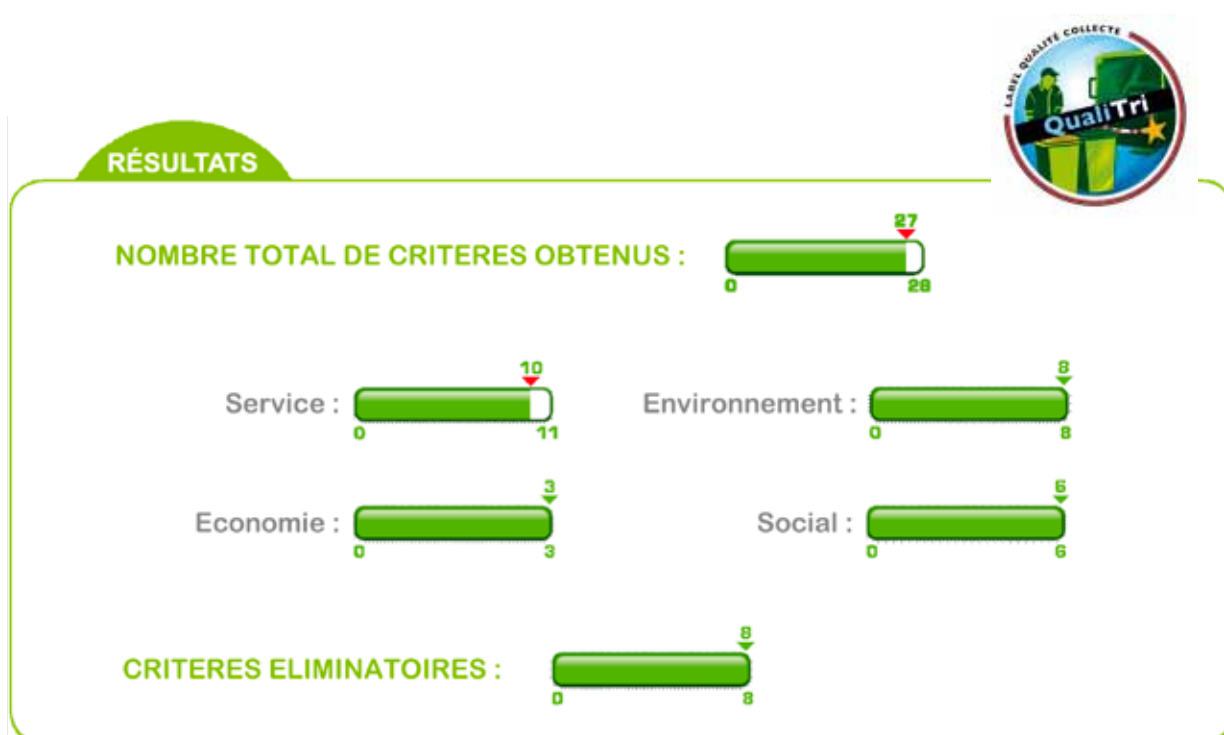
Le Smictom a été labellisé pour son service de collecte des déchets ménagers «exemplaire» par l'Ademe et Eco-Emballages. La remise des labels QualiTri et QualiPlus a eu lieu le 14 décembre 2010 à la Maison de l'Agriculture à Rennes. Une cérémonie de remise dédiée au Smictom a ensuite été organisée en janvier 2011 dans les locaux de la collectivité en présence de Gilles Petitjean, Directeur Régional de l'Ademe Bretagne et de Catherine Le Pober, Responsable Régionale Eco-Emballages.

Les deux labels QualiTri et QualiPlus témoignent d'une véritable mobilisation du syndicat et du prestataire de collecte VEOLIA pour optimiser le service de collecte, tant en termes d'efficacité que de qualité. La satisfaction des usagers, la maîtrise des coûts, l'amélioration des performances environnementales et des conditions d'hygiène et de sécurité du personnel de collecte font partie des critères d'évaluation du comité national de labellisation.

QualiTri et QualiPlus sont une reconnaissance des fortes performances de recyclage, de la bonne qualité du tri grâce à l'implication de la population, de la transparence vis-à-vis des usagers, de la pertinence des moyens de communication de proximité et de la qualité du pilotage du service.

Au total, QualiPlus a été attribué pour 3 ans à 23 collectivités françaises en charge des déchets, dont 4 en Bretagne.

Critères d'évaluation des labels





L'obtention des labels est conditionnée à la validation d'un certain nombre de critères d'évaluation.

Pour QualiTri, le Smictom a validé 27 des 28 critères. Le critère manquant concerne la signalétique sur les points d'apport volontaire qui a été jugée insuffisante. Pour QualiPlus, 27 des 30 critères ont été validés. L'absence de règlement de collecte et de communication spécifique sur la collecte des déchets dangereux des ménages ont été relevés ainsi que l'insuffisance des informations présentes dans le tableau de suivi de l'activité des agents de communication de proximité. Ces éléments seront corrigés dans les années à venir afin de conserver ces labels attribués pour 3 ans.



Glossaire

ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
CETD	Centre d'enfouissement technique des déchets
CNFPT	Centre national de la fonction publique territoriale
CPIE	Centre permanent d'initiative pour l'environnement
DASRI	Déchets d'activité de soins à risques infectieux
DDM	Déchets dangereux des ménages
DEEE	Déchets d'équipements électriques et électroniques
DMS	Déchets ménagers spéciaux
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
HT	Hors-taxes
JRM	Journaux-Revues-Magazines
OM ou OMR	Ordures ménagères ou ordures ménagères résiduelles
PAV	Point d'apport volontaire
REOM	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères
SMICTOM du NAR	Syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères du Nord de l'Arrondissement de Redon
TTC	Toutes taxes comprises.

Responsable de la publication : Rémy Coudrais
Rédaction : L'équipe du Smictom
Conception, mise en page : Gaëlle Pierre
Crédits photos : Smictom, Eco-emballages, Ademe,
mammal, wisemandarine, googlemaps, pixor,
Véolia, Ecofolio, Marie-Claire Nevoux.
ISSN : 1774-9255
Imprimé sur papier recyclé

**Smictomdu Nord de
l'Arrondissement de Redon**
ZA de la lande rose,
12 rue Blaise Pascal
35580 Guichen

Tél : 02 99 57 02 50
Fax : 02 99 57 37 10
Mail : accueil@smictom-nar.fr

www.smictom-nar.fr

Le Smictom est labellisé QualiTri et QualiPlus

